REDACTION
9334, Jasper Est,
Edmonton

Ce journal est publié tous les jeudis par la "Compagnie de Publication du Courrier de l'Ouest, Ltée."

Abonnement annuel:
Canada $1.00
Etats-Unis 1.50
Europe . . . . [illegible]0 frs.

LE COURRIER DE L'OUEST

TARIF DE LA PUBLICITE
Toutes les communications concernant la publicité et la rédaction doivent être adressées
Boite postale 98. Tél. 1675
Edmonton

Les taux d'insertion d'annonces sont envoyés sur demande.

NUMERO 13 — EDMONTON, JEUDI 15 JANVIER 1914 — FONDE EN 1905

AU FIL DE LA PLUME

L'Annexion ! L'Annexion ! — C'est le cri d'épouvante qu'un confrère de Montréal, le "Star", s'époumone à lancer dans les airs depuis des semaines et des mois, et depuis les premiers jours de la nouvelle année plus particulièrement.

* * *

Au loup! Au loup! Le Star nous remet en mémoire les espiègleries de ce gamin chafouin qui s'amusait à faire courir les paysans du canton, armés de leurs bâtons et fourches. Il n'avait qu'a jetter le cri d'alarme : Au loup! au loup! Et les bergers d'accourir haletants.

Et le gamin de s'en tenir les côtes, lui qui se payait si bien leur tête. Car, point de loup.

On sait ce qui arriva par la suite, quand le maraudeur carnassier vint pour de bon, un beau matin au petit jour. Au loup! Au loup! C'était vrai cette fois ci. Mais personne n'accourut au secours.

On avait fini par ne plus croire au danger — et aux appels du petit alarmiste encore moins.

* * *

L'annexion! l'annexion! Est-ce qu'on parlait de cela, avant 1911? Non, on n'y pensait pas.

Cette année-là, le "Star" et les autres firent de l'annexion un épouvantail qui leur a été victorieusement utile dans la mêlée électorale. C'était un beau tour à jouer, admettons-le.

C'était de bonne guerre, comme dirait cet autre confrère Québecquois, "L'Evénement".

Mais n'en abusez pas davantage, Messieurs: On finira par ne plus croire au danger fictif, même s'il devient jamais sérieux. On se moquera de l'épouvantail.

* * *

Oh! des annexionnistes, nous en avons au Canada, et plus qu'on ne pense.

C'est en premier lieu le "Star" avec ses souffleurs et supporteurs. C'est Thomas Shaughnessy, le gros William VanHorne, etc., etc.

A nous emplir sans cesse les oreilles de ce cri d'alarme, ils familiarisent les gens avec l'idée d'annexion. Ils préparent les esprits à l'envisager froidement et sans peur.

* * *

L'Annexion ! L'Annexion ! — Mais à quel occasion cette frayeur recrudescente chez le grand alarmiste de Montréal, organe stipendiaire des courtiers en patriotisme et des boursicotiers —

Il nous raconte qu'un certain amiral Maham, la plus haute autorité navale du monde, assure-t-il, en dehors de l'Angleterre, aurait écrit dans un autre journal, non moins dévoué aux intérêts financiers du trust de la guerre et des armements, cette terrible sentence, trrible à vous donner la chair de poule:

"The British Navy cannot abandon the Mediterranean without disaster to the Empire, but cannot hold the Mediterranean without disaster to Great Britain."

Traduisons comme suit: "L'abandon des eaux de la Méditerranée par la flotte britannique sera un désastre pour l'Empire, mais, d'un autre côté, le désastre ne sera pas moins grand pour la Grande-Bretagne, si sa flotte tient la Méditerranée".

Ce n'est pas long comme vous voyez, mais c'est intentionnellement entortillé pour qu'on ne puisse s'en échapper.

Il y a cependant un échappatoire facile à travers les mailles de ce filet de coton blanc.

* * *

..Sa Grande autorité navale. — Le Star a bien fait d'aller prendre sa plus haute autorité navale en dehors de l'Angleterre.

Car, il y a, dans ce pays-là, des autorités navales et militaires qui entretiennent une opinion diamétralement contraire à celle que le Star base sur une autorité étrangère et, de l'aveu même du Star, moins experte.

C'est tellement le cas qu'en Angleterre même, la contrée la plus affairée, l'opinion générale, aujourd'hui prévalente, demande un ralentissement, un diminution, plutôt qu'une augmentation, dans les armements et la construction des navires de guerre.

L'Angleterre elle même, qui doit être la première à savoir à quoi s'en tenir et à voir, ne se compte pas en danger du tout.

Seuls le "Star" et autres spéculateurs se mêlent d'avoir peur pour elle.

C'est une frayeur simulée.

* * *

L'Annexion ! L'Annexion ! — Mais enfin à quelle conclusion le Star en est-il arrivé. Voici sa théorie.

Si jamais la Grande-Bretagne vient à succomber dans un désastre militaire, comme cela est probable si les colonies ne se portent pas à son secours et tout de suite, l'empire britannique va s'écrouler. Alors, les colonies, privées de la protection britannique, deviendront la proie facile de leurs voisins plus forts.

Et le "Star" ajoute en grosses lettres noires :

"In the case of Canada, that strongest neighbor is obviously the United States."

C'est-à-dire : ce plus puissant voisin qui "engloutira" le Canada, dans un avant-déjeuner, c'est évidemment les Etats-Unis.

Le Devoir des colonies, y compris le Canada, c'est donc d'étendre sans délai leur protection à leur protectrice, si elles ne veulent pas se laisser engloutir par d'autres.

Puis le Star termine sa tirade par cette dernière ligne : "We must do **our duty;** or prepare **to be annexed."**

Et nous devons faire notre **devoir,** ou nous préparer à **l'annexion.** (Voir le Star, 5 janvier 1914)

* * *

Son Excellence, Lord Shaughnessy. — Le peuple est-il vraiment, sera-t-il longtemps la dupe de tout ce faux patriotisme, de ce loyalisme d'emprunt, de ces frayeurs simulées.

Sachons bien que le Star luimême ne croit pas un traître mot de ses tirades épouvantées.

Connaissez-vous le mobile authentique, le but réel du compère montréalais et de ses inspirateurs. Il a une fois laissé sortir le chat du sac, par mégarde sans doute. Il y a un an de cela.

Quel dommage ! disait-il alors, que ce refus par le parlement du Canada, de voter la contribution des 35 millions à l'amirauté britannique; car nous aurions déjà l'honneur insigne de compter notre Sir Tom Shaughnessy parmi les lords du Royaume-Unis, en récompense de notre loyalisme.

Le Star, en cette occasion, a bien voulu nous apprendre que cette première contribution devait être la note à payer dans l'achat d'un siège à la Chambre des Lords pour y asseoir le président actuel du C. P. R.

Marché honteux !

Le vote d'une deuxième contribution nous aurait donné un autre lord dans la personne du volumineux Sir W. Van Horne.

Puis seraient venus à tour de rôle Sir Wm MacKendie, Sir Dan D. Mann, et autres parmi lesquels Sir Hugh Graham, propriétaire du "Star" et millionnaire.

L'intérêt personnel, l'ambition sordide, voilà le mobile qui anime ces gens-là.

Ils sont assez riches pour s'acheter des sièges à la Chambre des Lords, mais trop avares, malgré leur envie.

Ils se sont dit: faisons payer cela par le bon peuple Canadien.

FRANÇOIS

NECROLOGIE

SIR JOSEPH DUBUC

Une dépêche datée de Los Angelès (Cal.) que nous publions plus loin annonce le décès de Sir Joseph Dubuc, ancien Juge-en-chef de la Province du Manitoba.

Sir Joseph était âgé de 73 ans; son décès a causé une profonde émotion dans tout l'Ouest car le défunt était l'une des personnalités canadiennes-françaises les plus en vue du pays et il joua un rôle considérable dans l'histoire du Nord-Ouest.

Sir Joseph Dubuc était né à St-Martin (Qué.) le 26 décembre 1840; il descendait d'une des plus anciennes familles établies au Canada; l'origine de la sienne remonte en effet à 1682. Sir Joseph fut élevé au Couvent des Sulpiciens de Montréal où il eut comme condisciple Louis Riel; après avoir été admis au barreau de Québec il vint à Winnipeg en 1870. Six mois après son arrivée il était élu membre du premier parlement du Manitoba où il siégea jusqu'en 1878; il fut alors élu député de Provencher à la Chambre fédérale des Communes.

En 1874 Sir Joseph détint le portefeuille de la Justice dans le ministère du Manitoba; puis il fondit un bureau de loi en association avec l'hon. Jos. Royal. Sir Joseph Dubuc fut tour à tour surintendant des écoles catholiques du Manitoba; membre de l'Exécutif du Nord-Ouest; procureur de la Couronne; Juge de la Cour du Banc du Roi de 1879 à 1903; puis Juge-en-chef de la province de 1903 à 1909, époque où il donna sa démission. Sir Joseph fut également membre du Conseil de l'Université du Manitoba, puis vice-chancelier de ce Conseil pendant de longue années.

Sir Joseph Dubuc joua un rôle considérable dans les événements du Manitoba et la part qu'il prit à la défense des intérêts catholiques et français lui vaut la reconnaissance unanime de ses compatriotes de **l'Ouest.**

En juin 1872 Sir Joseph épousa Mlle Maria Anna Henault de St-Cathbert (Qué.). Ils eurent de nombreux enfants dont plusieurs occupent des positions importantes. Les fils de Sir Joseph Dubuc, sont MM. A. J. H. Dubuc et A. Dubuc, tous deux avocats de Winnipeg, Dr. G. A. Dubuc, et Lucien Dubuc avocat d'Edmonton.

Législation Albertaine

La Législature d'Alberta durant ses deux dernières sessions, a édicté des lois dont la plupart sont très progressives et d'une importance qui, pour une raison ou une autre, échappe encore à l'attention ou à la connaissance de bien des gens.

Le caractère général de cette législation pourrait se définir en un ou deux mots: protection au travail et au travailleur. L'artisan, l'ouvrier des villes y trouve son compte aussi bien que le laboureur et le moissonneur.

En conséquence, voici deux classes de citoyens, les deux plus nombreuses, que ces diverses lois sont de nature à intéresser au plus haut dégré, étant faites expressément pour leur venir en aide, pour les mettre à l'abri des exploiteurs du pauvre, du faible, de l'homme sans défense. Mais toujours est-il que ces plus intéressés ne pourront guère tirer profit d'une législation faite pour eux, s'ils ne sont pas les premiers à l'étudier, à la bien connaître, à la comprendre parfaitement.

Le meilleur outillage, l'instrument le plus utile en soi restera sans valeur dans les mains d'un homme incapable de s'en servir, faute d'en connaître le mécanisme et l'usage approprié.

Or, tel serait, parait-il, le cas d'un grand nombre de nos cultivateurs. Ils ont appris vaguement qu'il existe une législation récente en leur faveur, et c'est tout.

Ils en ignorent la teneur et la portée.

C'est pourquoi le Courrier de l'Ouest, dans un but d'utilité publique, se propose de revenir souvent sur ce sujet.

Il y a, par exemple, la loi concernant la propriété coopérative des élévateurs à grain, loi passée à la demande de l'association des Fermiers Unis d'Alberta.

Cette loi donne aux fermiers les moyens et le pouvoir d'avoir leurs élévateurs à eux, de les contrôler pour leur bénéfice et indépendamment des "combines et des trusts" qui les ont plumés et tondus pendant de si longues années.

Non seulement la loi en question leur donne les moyens et le pouvoir d'agir coopérativement, mais elle leur fournit toute l'assistance possible puisqu'elle autorise le gouvernement de la province à leur avancer jusqu'à quatre-vingt pour cent des sommes requises pour l'achat ou la construction d'un élévateur.

Inutile de citer aujourd'hui le texte même ou la teneur exacte de cet important statut, bien qu'il ait déjà donné lieu à des résultats quasi merveilleux, malgré l'hostilité et le mauvais vouloir d'un journal de Calgary, le "News-Telegram", organe de M. R. B. Bennett.

* * *

Voici, du reste, les commentaires et les explications qu'en donne "La Gazette du Travail", organe officiel du "Département du Travail" à Ottawa.

Cette reproduction va nous suffire pour le moment mais nous y reviendrons plus tard.

* * *

De la Gazette du Travail du mois de décembre 1913.

"Une Loi a été adoptée incorporant l'Alberta Farmers' Co-operative Elevator Company, Limited, avec pouvoir de construire, acquérir, entretenir et exploiter des élévateurs à grain, d'acheter et vendre du grain, et en général de faire toutes choses nécessaires à la production, à l'emmagasinage et à la vente du grain.

Le montant du capital-actions sera fixé de temps à autre par le lieutenant gouverneur en conseil et est divisé en actions de $60.00 chacune, qui ne peuvent appartenir qu'à des agriculteurs.

Aucune personne ne pourra posséder plus de vingt actions et aucun transport d'actions ne sera valide à moins d'être approuvé par les directeurs.

"Le bureau chef de la compagnie sera à Calgary ou à tout autre endroit dans la province que les directeurs pourront fixer de temps à autres par un règlement.

"La compagnie est autorisée à organiser des succursales dans toutes les parties de la province et ne peut commencer à faire affaires avant *que vingt ou plus de ces* succursales aient été organisées.

Quand des cultivateurs possédant ou cultivant une superficie annuelle ensemencée en grain d'au moins 6.000 acres tributaire d'un point quelconque d'expédition, avant le premier jour d'avril d'une année quelconque, demanderont aux directeurs de construire un élévateur à ce point d'expédition et souscriront aussi un montant égal à la valeur de l'élévateur projeté, l'élévateur devra être établi

(suite à la page 4)

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES A OTTAWA

C'est aujourd'hui même que le Parlement du Canada entre en session, à Ottawa.

* * *

Le News-Telegram, de Calgary apporte de bien bonnes nouvelles Il annonce que c'est l'intention du ministère Borden de présenter, durant la session parlementaire qui s'ouvre aujourd'hui, des mesures législatives devant amener:

1o L'abolition des droits sur les blés canadiens et américains, afin d'obtenir l'entrée en franchise du froment canadien aux Etats-Unis, ce qui mettra de l'argent dans le gousset de nos fermiers;

2o l'abolition de ces mêmes droits sur l'avoine, afin d'en favoriser la vente aux Etats-Unis;

3o L'abolition de la taxe douanière sur la farine importée, afin de faire baisser le prix de cette nourriture indispensable, attendu que les meuneries américaines achètent le blé canadien pour en faire de la farine qu'ils vendent ensuite moins cher que ne le font les meuneries canadiennes, et attendu qu'une telle mesure ne peut aucunement entraîner la ruine des meuneries canadiennes, puisqu'elles les vendent avec profit la farine en Angleterre, et autres pays très lointains, à meilleurs pays très qu'elles ne le font au Canada, et *même à leur porte;*

4o L'abolition de la taxe d'importation sur les instruments aratoires, afin de favoriser les cultivateurs en leur donnant la chance d'acheter leur outillage à meilleure condition que par le passé; attendu que plus l'agriculture pourra produire à bon marché, plus elle pourra vendre ses produits à bon marché aux consommateurs de la ville.

Car, favoriser l'agriculteur, c'est [illegible] même favoriser tout le monde, puisque tout le monde dépend de l'Agriculture.

* * *

Si M. Borden fait passer les mesures annoncées par le News-Telegram, l'un de ses organes ministériels, il se fera des ennemis dans la haute pègre et parmi les gros millionnaires qui l'on supporté jusqu'ici. Mais il se fera des milliers de partisans au milieu du peuple reconnaissant.

Il aura bien mérité de sa patrie, qui lui devra un renouvellement de confiance,

* * *

L'hon. M. Borden présentera-t-il de nouveau son bill d'une contribution tributaire de 35 millions de dollars.

On exprime des doutes là-dessus. Parmi les indiscrets ministériels, les uns disent oui, les autres disent non. Quelques un disent: "sais pas, et j'm'en fiche."

Les avis sont partagés dans le parti tory, voyez-vous. Les uns ne voudraient plus entendre parler de la contribution navale, parce qu'ils n'y voient aucun intérêt personnel. D'autres, au contraire y tiennent comme à leur peau, comme à leur dernière dent,, comptant sur leur part anticipée dans la distribution des honneurs et des profits qui en résultera.

Il y aura de un à deux millions de dollars à partager.

Il y aura du cirage, des titres honorifiques, des lettres d'anoblissement, des **baronnies,** des places à la Chambre des Lords.

NOUVELLES DE LA SEMAINE

Le Parlement fédéral commence ses travaux aujourd'hui jeudi. Le programme des travaux est peu fourni et dès après le débat sur le discours du Trône on procédera à l'examen du budget.

Les honorables Gariépy et Buchanan ont prononcé des discours très applaudis à Taber, (Alta.) lundi dernier. La réunion fut un grand succès libéral.

L'hon. R. Lemieux vient de prononcer à Toronto un éloquent discours sur le "Québec Act", l'ancien ministre a saisi l'occasion de déclarer une fois de plus l'attachement des Canadiens-français aux institutions britanniques; il a dit que ses compatriotes sont les plus énergiquement opposés à l'annexion du Canada aux Etats-Unis.

L'hon David Laird, qui fut le premier Lieutenant-Gouverneur du Nord-Ouest canadien vient de mourir à Ottawa, après quelques jours de maladie. L'hon. Laird qui était âgé de 80 ans, était Commissaire des Indiens depuis de longues années; le défunt était l'un des meilleurs hommes d'Etat du Canada.

La ligne du G. T. P. est complétement terminée entre Edmonton et Fort George depuis lundi dernier. Dès le mois prochain un service régulier de trains pour voyageurs sera établi entre ces deux villes. Il ne reste plus maintenant à construire qu'un tronçon de 130 milles de voie ferrée pour qu'Edmonton soit relié au Pacifique directement. Ce tronçon sera achevé vers la fin de l'été.

Un hôtel devant coûter $150.000 est en voie de construction à Jasper, au milieu du Parc Jasper situé dans les montagnes Rocheuses à l'Ouest d'Edmonton. Cet hôtel est construit par la Compagnie du Grand Tronc Pacifique et servira pour les Touristes.

Lhon. R. L. Borden fera une tournée dans l'Ouest aussitôt après la clôture de la session fédérale; ce voyage durera plusieurs semaines; aucun itinéraire n'a encore été établi.

La guerre des Balkans a causé des pertes terribles pour la population de ces petits Etats : La population masculine de la partie de la Macédoine attribué à la Bulgarie a été réduite par la guerre de 175.000 à 43.500. Dans la Thrace Bulgare il ne reste plus que 225.000 hommes contre 494.-000 avant la guerre. Le district de Mustaphapasha où les combats furent sanglants ne possède plus que 4000 hommes, tandis qu'avant la guerre il y en avait 33.000 Ce ne sont là que des exemples isolés.

La grève générale a été déclarée au Sud-Africain. **En prévision** de troubles les principales villes ont été déclarées en état de siège; 200,000 indigènes travaillant dans les mines ont été renvoyés dans leurs villages.

Le commerce des renards vivants continue très actif dans le nord d'Alberta; mardi est arrivé à Athabasca Landing une automobile venant de Grouard et contenant pour $22.000 de renards argentés.

Une évasion sensationnelle s'est produite à Winnipeg samedi dernier. Krafchenko, le meurtrier du gérant de la banque de Montréal de Plum Coulée (Man.), s'est évadé de sa cellule en terrifiant ses gardiens au moyen d'un révolver puis en les renfermant dans sa cellule. L'évasion de Krafchenko était *prévue* car une automobile l'attendait devant la prison et le meurtrier disparut emporté à 50 milles à l'heure. Bien que l'alarme ait été donnée moins de dix minutes après l'évasion, Krafchenko n'a pas été retrouvé; une prime de $7.000 est offerte à qui le fera prendre mort ou vif.

Sir James Whitney, premier-ministre d'Ontario est très malade à New-York. On désespère de le sauver, en dépit de toutes les ressources de la science.

Les Fermiers-Unis d'Albert tiendront leur convention annuelle à Lethbridge la semaine prochaine; plus de 1.000 délégués seront présents. Des questions de coopérative agricole de la plus haute importance seront discutées et la Convention adoptera des résolutions tendant à la suppression des droits sur le blé. On demandera également aux fermiers, dans le but de lutter contre le prix exagéré des outils oratoires de s'abstenir pendant un an d'acheter des outils de ce genre.

La ville de Grouard (Alta.) vient d'obtenir de la commission fédérale des chemins de fer la nomination d'un ingénieur qui sera chargé d'étudier s'il est possible de contraindre la Compagnie de chemin de fer "Edmonton-Dunvégan" à passer à Grouard, si la chose est faisable, la Commission contraindra la Compagnie à desservir Grouard.

Tandis que l'Amérique du Nord jouit d'un hiver d'une douceur inusitée l'Europe est balayée par des tempêtes violentes et le froid y est des plus vifs. Il faut remonter à près d'un quart de siècle pour retrouver trace de froidures analogues à celles dont l'Angleterre et l'Europe continentale font actuellement la dure expérience.

Sarah-Bernhardt, la célèbre tragédienne française vient d'être nommée Chevalier de la Légion d'Honneur; cette décoration lui était refusée depuis longtemps et l'on croit que la récente décision de la Chancellerie, de lui accorder le ruban rouge, a été prise sur la demande personnelle de M. Raymond Poincaré.

La cathédrale de Montréal a été partiellement détruite par un violent incendie mardi dernier.

La "Lord's Day Alliance", de Toronto vient d'exprimer l'espoir que, grâce à sa campagne, plus un bar n'existera au Canada en 1920.

BANQUET EN L'HONNEUR DE MGR MATHIEU

Mardi soir un banquet était offert par la Société du Parler Français d'Alberta en l'honneur de notre hôte distingué, Mgr Mathieu, évêque de Régina.

Environ cinquante convives étaient présents parmi lesquels nous avons remarqué l'élite de la société canadienne-française de notre ville Mgr l'Archevêque d'Edmonton avait bien voulu honorer ce banquet de sa présence.

D'intéressants discours furent prononcés par Mgr Legal, Mgr Mathieu, le Dr. Blais, MM. Nap Laliberté et A. Giroux.

Le Dr. Blais et M. Nap. Laliberté furent tout particulièrement intéressants en évoquant des souvenirs d'enfance, lorsqu'ils étaient élèves de Mgr Mathieu.

Le banquet obtint un succès analogue à celui des autres banquets organisés en l'honneur de nos visiteurs de choix par la Société du Parler Français.

Aussitôt après le banquet Mgr Mathieu repartit pour Régina, accompagné à la gare par un grand nombre de personnes.

Le Courrier de l'Ouest

9334, Avenue Jasper — Tél. 1675

EDMONTON ALTA.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Taux pour le Commerce

Nous enverrons une carte de nos taux pour les annonces Commerciales a ceux qui en feront la demande.

CARTES D'AFFAIRES

FEUILLETON DU COURRIER DE L'OUEST

Le Mariage de Minuit

— Tout ! gémit Emérence. Je lui ai donné ce qu'elle a voulu; j'ai passé par le trou de sa chatière... J'ai eu la chance de mettre la main sur une chose difficile qu'il lui fallait pour réussir, à ce qu'elle prétendait; et ça n'y a rien fait plus qu'un matefin sur une jambe de bois, puisque j'ai toujours le coeur qui me ronge.

Mais son grand corps brusque se détendit soudain, et elle plongea ses yeux dans ceux du docteur qui disait :

— Oui, le coeur rongé, c'est votre cas; c'est là le mal dont la Mage n'a pas su vous guérir. Bien entendu, vous ne voudriez pas nuire à la personne dont la présence vous fait souffrir?...

— Pour sûr non, répondit Emérence avec un petit rire sauvage.

Le docteur ne douta pas un instant que cette inimitié inextinguible n'eût Annonciade pour objet, et il s'amusa de la simplicité de cette fille qui avait pris au sérieux les égards dont on l'entourait au Logis-Vide. Avec les utopies égalitaires que professait le président, il fallait s'attendre un jour où l'autre à quelque méprise de ce genre ; Emérence s'était crue de bonne fois l'égale de tous les Hennerot, comme son père l'avait été autrefois d'Honnoré Hennerot, le père du juge. Et elle espérait, pour le moins, succéder à Maxime dans le gouvernement de la maison, quand la mort de la vieille Mme Ladouan permettrait à sa fille de se retirer au couvent. De là cette rivalité passionnée avec Annonciade, dont le docteur croyait relever les douloureux indices. Il reprit d'un ton bénin : Votre Mage n'y entend rien du tout... Ne vous récriez pas, vous savez aussi bien que moi. Vous avez suivi ses avis, vous avez été jusqu'à lui fournir, dites-vous, un ingrédient, un talisman, sur la nature duquel je ne veux pas m'étendre, mais dont la seule idée me donne presque le frison comme à vous; car vous frissonnez, Emérence....

— Je ne lui ai rien refusé, répéta Emérence d'une voix creuse.

— Il faut bien en conclure que la Mage ne connait pas son métier. Vous a-t-elle seulement pro[illegible] le moyen si simple, si facile qu'un enfant en tirerait parti ?

— Quel moyen ? demanda brusquement Emérence.

Et elle ajouta tout enrouée : Médecin je ne vous crois pas.

— Vous avez peut-être raison; car je ne suis pas Mage; je n'habite pas une caverne au pied des Dames de Blancheroche. Mais je vous livre la sorcellerie en question qui redevient très à la mode : vous prenez un portrait, une photographie, une image quelconque, de la personne qui vous contrarie; vous accumulez sur ce portrait tous vos ressentiments, vous le malmenez un peu si le coeur vous en dit.... Et il se trouve, — je ne vous expliquerai pas comment, — que votre colère s'épuise sur l'image, et que vous êtes débarrassée... Et c'est tout ce que vous demandez, j'espère ?

C'est qu'il ne faudrait pas aller trop loin, car votre adversaire pourrait bien éprouver dans sa personne tout ce que vous infligerez à son image.

Cela divertissait le docteur de tourmenter cette arrogante fille, en abusant de sa crédulité; mais la couleur rose vif qui teignait habituellement les pomettes d'Emérence devint tout à coup une flambée qui envahi tout son visage; Adolphe Gastrusse se tut une minute, déconcerté par ce jaillissement fougueux d'un sang de violence. Il frissonna pour tout de bon, croyant deviner en cette rude créature, au corp presque masculin, à la petite bouche gracieuse, l'héroïne de quelque tragédie barbare, confuse et obscure comme son âme incomplète.

Mais, curieux malgré tout de voir jusqu'où irait l'aveuglement de la servante, il dit encore :

— Des portraits, il n'en manque pas dans l'album du sallon....

— Y trouverai-je, demanda sournoisement Emérence, celui de Mlle Auxilie ?

— Oh! mais je vous en prie, s'écria le docteur avec une vivacité involontaire, faites-moi le plaisir de ne pas mêler ma soeur àvos enfantillages. Prenez note de ce que je vous dis, ou vous aurez affaire à moi...

Emérence le toisa des pieds à la tête, et répondit avec le plus grand calme :

— Puisque vous sautez en l'air au nom de Mlle Auxilie, c'est que votre sort à portraits est bon; et maintenant, médecin, je crois à ce que vous m'avez dit.

— Alors, fit le docteur, service pour service. Pendant que nous sommes un peu tranquilles, montrez-moi donc, je vous prie, ces choses, ces effets que Mlle Annonciade avait apportés avec elle. Je n'ai jamais bien pu les examiner à loisir; et qui sait si, en y regardant de plus près, nous ne trouverions pas là-dedans de quoi nous renseigner.

— Son linge, ses affaires, elle s'en sert, Monsieur le docteur ; la petite valise de son frère, on l'a envoyée au greffe. Et il ne reste plus, dans notre placard du vestibule, que le sac brodé, qui serait vide comme une vieille coquille, si je n'y avait roulé le pardessus. Ainsi, vous voyez....

— Je verrai quand vous m'aurez montré ces objets. Allons, vite, Emérence...

— C'est : Allons, vite, Mlle Maxime... que vous devriez dire, puisqu'elle gouverne les placards.

— Vous n'avez donc pas la clef de celui-là ?

— Pas la clef!... répéta-t-elle avec indignation. Est-ce que vous croyez par hasard qu'il y a des serrures pour moi au Logis-Vide? Et qu'on se méfie de moi peut-être?... Et que je suis dans cette maison comme le père Calamy devant sa boite aux lettres, qu'il trimballe depuis vingt-cinq ans sans l'avoir jamais ouverte ?

Je n'ai pas la clef du palais de justice, non, Monsieur.... ni celle du secrétaire de Monsieur le président. Mais tout ce qui est ouvert pour Mlle Maxime et sa maman n'est jamais fermé pour moi. Il n'y a pas de poison à cacher chez nous comme chez un docteur.....

— Je conclus, répartit sèchement M Gastrusse, que vous avez un motif pour ne pas me montrer les objets en question ; un motif sérieux, plus ou moins avouable... qui vous fait détester ou redouter la vue de se sac et de ce pardessus.

Comme une machine dont une main ingénieuse vient de mettre en jeu tous les ressorts. Emérence se dressa sur ses pieds; sans mot dire, elle sortit de la cuisine, suivie du docteur qui, inconsciemment, amortissait le bruit de ses pas.

Adolphe Gastrusse, très satisfait de sa victoire, se persuadait par surcroit que son escarmouche avec Emérence l'avait beaucoup diverti. Quoi de plus comique en effet, que la rancune de la bonne contre Annonciade, si ce n'est sa confiance dans le remède que venait de lui enseigner le docteur ?

Cet absurde envoûtement ne ferait sans doute aucun mal à Annonciade; mais il soulagerait la pauvre Emérence et le non moins pauvre docteur Gastrusse, à qui la présence de cette petite intruse devnait plus déplaisante tous les jours.

Ce n'était point qu'il s'inquiétât outre mesure du soupçon qui, tout de suite, avait lié son nom à celui d'Annonciade; les moyens dont il disposait lui apparaissaient plus que suffisants pour détruire à temps cette fâcheuse impression. Pour lui, au Logis-Vide, il ne s'agissait pas, comme pour Emérence, de déceptions illusoires, mais d'ambitions légitimes, dont Annonciade pouvait le frustrer. Après le président, ce qui restait de l'héritage Gastrusse reviendrait à Dominique, ou plutôt au parent qui assumerait la tutelle et le soin de celui-ci; c'est-à-dire à Adolphe Gastrusse qui ne ménagerait à son jeune parent ni sa sollicitude ni ses peines.

Toutefois, Dominique devait se contenter de vivre en vieux garçon et de mourir sans postérité, avec la consolation de laisser au docteur ce capital dont le président, en dépit de ses idées subversives sur l'héritage, ne voudrait pas dépouiller son fils.

Le docteur avait fait beaucoup pour les Hennerot, il s'était montré en toute occasion leur ami dévoué; mais il n'irait pas plus loin. Que le président disposât, sa vie durant, de l'argent et de la maison des Gastrusse, le docteur s'y était résigné; mais il ne fallait rien lui demander de plus. Il avait marqué cette borne extrême à sa longanimité, et il n'entendait pas qu'une malencontreuse petite fille prétendit se mettre en travers de son chemin.

Presque dès la première heure, il avait déploré l'imprudence par lui commise en abritant la jeune mourante chez le président pour lui donner une chance de guérison; devant l'attitude imprévue de M. Hennerot et des siens, il avait eu l'impression profonde, qu'une fois de plus et par sa faute, il allait être la victime de son devoir professionnel.

De là son ardeur à débarrasser les Hennerot d'une tutelle si menaçante pour lui, soit en retrouvant la famille d'Annonciade, soit même, ressource désespérée, en épousant celle-ci. De là cet empressement qu'il lui fallait bien couvrir d'un prétexte honorable, celui du soupçon inique dont il voulait laver sa réputation.

Mais tout n'était pas fini; et avant qu'Adolphe Gastrusse eût dit son dernier mot, Montauvent pourrait bien assister à un revirement radical des choses.

Le docteur et la servante avait gagné un vestibule qui conduisait au jardin; Emérence se mit à chercher dans l'un des grands placards dont les portes peintes en blanc formaient le long des murs une boiserie ininterrompue; elle en tira un petit ballot qu'elle jeta sur un canapé de jardin, qu'on reléguait ici pendant l'hiver.

— Les voilà, vos affaires, dit-elle toujours agressive et offensée. Qu'est-ce qu'on veut que ça me fasse de vous les montrer ? Moi, je n'ai rien à débrouiller avec le défunt garçon, et je ne broncherais pas seulement si je le voyais revenir dans ce pardessus pour chercher sa soeur.

Tandis que vous, Monsieur le regarder bien, comme il faut si, par hasard, leur nom ne serait pas écrit à l'envers des doublures; mais vous pouvez retourner la chose sans devant dimanche, vous n'en tirerez rien.

Et ce fameux nom, vous en connaissez déjà joliment bien les premières lettres, si ce n'est pas d'avantage; la preuve, c'est qu'on a su les dire au bureau de Marseille, pour y prendre la lettre poste restante. Il s'en est trouvé plus d'un pour remarquer qu'à ce moment-là tout juste, vous êtes allé en voyage...

— Vous supposez, fit lentement le docteur, que je suis allé à Marseille retirer cette correspondance adressée au frère d'Annonciade ? Alors, il vous faut admettre aussi que je me suis déguisé en femme d'âge moyen, décorée de longues dents et d'une fauchon, puisque tel était le signalement de la personne incriminée.

— Moi, Monsieur Gastrusse, je ne me vante de rien; je dis ce qu'on me dit, et je garde ce que je pense...

Et si vous vous éternisez dans ce corridor, ça m'est égal, mais vous allez vous faire prendre par le premier qui passera; et si Mlle Annonciade, jugez la belle histoire! Il faut encore que je vous ouvre le salon pour vous y garer.... Oh! vous, tous les Gastrusse, conclut-elle d'un accent de ferveur extraordinaire, que le bon Dieu vous patafiole avec son grand patafioloir.

Elle entra dans le salon pour en ouvrir les volets à l'intention du docteur; mais elle s'arrêta devant le guéridon central qui supportait un vieil album à photographies, et elle feuilleta le vénérable volume jusqu'à ce qu'elle y eût découvert un portrait d'Annonciade.

C'était une assez bonne photographie faite à Montauvent peu de semaines après l'arrivée de la jeune fille. Celle-ci n'avait même laissé prendre qu'avec une sensible répugnance cette image, à l'aide de laquelle le docteur comptait pourtant bien la faire reconnaître dans son pays.

Et une fois cette photographie obtenue, et dans des conditions de ressemblance très satisfaisantes, c'était Dominique qui n'avait pas pu admettre que le portrait d'Annonciade fût livré à la grande publicité: l'idée de voir cette image étalée sur une page de journal avait paru lui être si pénible, qu'on s'était contenté d'en envoyer une épreuve aux principaux parquets de Provence.

Mais Emérence cru entendre Annonciade sortir de la chambre qu'elle partageait toujours avec Mlle Maxime; il était peu probable cependant que la jeune fille prît par ce vestibule pour rejoindre Mmes Ladouan. Et la bonne délaissant les photographies, s'empara d'une carte de grande dimension qu'on avait glissée entre deux feuillet de l'album.

Cette vue, qu'un éditeur de cartes-postales avait prise à l'improviste au cours du dernier automne, représentait la petite ferme du Prébois dans sa clairière sernée de hauts sapins, avec son grand toit incliné, rabattu sur sa façade triangulaire; et devant la maisonnette, la famille Hennerot, le fermier Christophe, et la nouvelle fermière, Tonine Rageux, devenue envers et contre Emérence, Mme Paupelin.

Ici, Emérence leva les yeux, en se demandant pourquoi le docteur ne l'avait pas suivie au salon; et ce qu'elle vit dans le vestibule lui fit repousser album et carte-vue avec une faible exclamation.

(à suivre)

DE TOUT UN PEU

(Pour Le Courrier de l'Ouest)

En province d'Ontario, durant la décade écoulée entre 1901 et 1911, la laiterie a fait monter le volume de ses produits dans la proportion de 18 pour cent, nonobstant que la quantité des vaches ai subi une décroissance de 3 pour cent, durant la même décade.

* * *

On a vu la semaine dernière que la production des laiteries a progrès dans le rapport de 35 pour cent, dans la province de Québec, et durant la même décade.

* * *

Ces informations, et autres du même genre, sont de nature à intéresser non seulement les lecteurs de campagne, mais aussi bien ceux de la ville, puisque l'industrie agricole est la source, la fondation, la nourricière de toutes les autres industries, comme du commerce et de la finance.

Les financiers petits et grands, nos premiers hommes d'affaires se tiennent journellement au courant de la situation agricole de l'apparence ou de la qualité et de l'abondance des moissons, des engrais, des pâturages, etc. Puis, ils basent la plupart de leurs calculs sur cette connaissance.

Est-on véritablement un homme d'affaires sans cela ?

Une information qui va bien vous surprendre. — Le Royaume-Uni (comprenant l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande ensemble) tité de beuet-tpt5acaaceon.
qui importe une si grande quantité de beurre et de fromage, est encore la contrée du monde qui en produit le plus, après les Etats-Unis, sans même excepter le Canada.

La quantité de beurre et de fromage importée dans le Royaume-Uni dépasse plusieurs fois le volume combiné des importations similaires de tous les autres pays de la terre.

C'est que, dans cette contrée, la population urbaine est de beaucoup plus nombreuse que la population rurale, à cause de ses millions d'ouvriers employés dans ses innombrables manufactures de toute sorte. L'agriculture, quoique très soignée et très productive en Angleterre, est devenue impuissante à nourrir tant de monde.

Or, le Royaume-Uni est la contrée la plus libre-échangiste du monde; le régime protectionniste y est en horreur, le tarif douanier y est inconnu.

Il est donc faux de dire que l'abolition du protectionnisme a pour effet de ruiner les manufactures d'un pays et de jeter ses ouvriers sur le pavé.

Une autre statistique non moins étonnante. Saviez-vous que le Canada, durant les douze mois expirés le 31 mars dernier, a dû importer 7,989,269 livres de beurre, dont plus de six millions de livres venant de la Nouvelle-Zélande ?

Ne nous semble-t-il pas étrange qu'un pays essentiellement agricole, comme le Canada, soit obligé d'importer même une faible provision de beurre ?

* * *

Cela tient un peu à la situation géographique des deux pays. La Nouvelle-Zélande, située aux antipodes, à l'autre bout de l'Océan Pacifique, se trouve invariablement en été dès que l'hiver s'empare du Canada, alors que la production est en pleine floraison là-bas tandis qu'elle sommeille chez nous. La Nouvelle-Zélande est donc en état de nous fournir du beurre frais au moment même où nous n'en avons plus.

En outre, à cause des taux de fret trop élevés sur le C. P. R. et autres chemins de fer Canadiens, le transport des produits ne coûte guère plus cher de la Nouvelle-Zélande à Vancouver, par voie océanique, que de Montréal, par voie ferrée.

De plus le transport de la Nouvelle-Zélande se fait aussi à peu près dans le même temps que de Montréal, attendu que les trains de fret au Canada, comme chacun le sait trop bien, prennent leur temps pour arriver, s'amusant ici et là en route tandis que le steamer, une fois parti s'en vient directement et au plus vite.

De plus encore, les réfrigérateurs à bord des steamers conservent mieux le beurre frais que les réfrigérateurs sur les trains.

Le beurre frais se vent 24 cents f. o. b. à la Nouvelle-Zélande, ce qui est de 3 à 4 ou 5 cents plus bas que le prix du beurre des crêmeries canadiennes vers la même époque et sur le marché colombien, marge suffisante pour payer le transport et l'entrée en douane.

Prix pour prix, ou à prix inférieur, l'article fraîchement fabriqué sera toujours préféré c'est naturel.

Ainsi les marchés de la Colombie Anglaise continueront à prendre des quantités considérables de beurre à la Nouvelle- Zélande tant que les provinces de l'Ouest ne pourront pas s'approvisionner elles-mêmes tout en approvisionnant la Colombie Anglaise.

* * *

Ces faits d'une réalité patente devraient inspirer plus d'une sérieuse réflexion.

Le consommateur des villes paierait le beurre moins cher si on abolissait les droits d'entrée, la taxe douanière sur les aliments, y compris le beurre, provenant de l'étranger; et si nos compagnies de chemin de fer voulaient être plus raisonnables ou plus équitables. La vie coûterait moins cher, par conséquent.

En même temps, le cultivateur, le producteur agricole, vendrait ses produits tout aussi bien, sinon mieux. Car le régime actuel ne lui profite en aucune façon.

Le tarif de la douane, la taxe d'entrée sur la nourriture provenant du dehors a certainement pour effet de hausser le prix des articles d'alimentation produits au Canada, non pas au moment même où le fermier les vend, mais à partir de l'heure et de la minute où les compagnies et les trusts, comme celui de Pat. Burns par exemple, ont mis le grappin dessus. Le fermier ne touche pas un sou, pas un demi-sou, du surplus.

Ce sont les compagnies et les trusts qui empochent le tout, en trichant le producteur, d'un côté, et en écorchant le consommateur, d'un autre côté.

Tel est le résultat le plus clair du régime protectionniste, en vertu duquel personne n'est protégé, si ce n'est ceux-là mêmes qui ne méritent aucune protection.

— ANGLICISMES —

Voici quelques anglicismes, dont plusieurs sont plutôt des barbarismes. Ils seront respectivement suivis de la véritable expression correspondante.

Entrer dans les livres — .... Inscrire aux livres, faire une entrée.

Filer des lettres —...Classer des lettres.

"Garder" en magasin —... Tenir en magasin.

"Ordonner" du sucre —... Commander du sucre, faire une commande de sucre.

"Passer" un billet —... Signer, faire un billet.

Payer "cash" —... Payer comptant, au comptant, argent comptant.

"Régler le bill" —... Payer, acquitter la facture, la note.

"Rencontrer" un paiement —... Faire un paiement.

"Settler un account" —...Solder un compte.

Shaver les gens —... Ecorcher, plumer, saigner les gens.

Sauver de l'argent —...Epargner de l'argent, économiser, ménager.

Marbles —... billes, fondants.
Mixed candies —...Bonbons assorties.

Peanuts —... Pistaches.
Peppermint —... Pastilles de menthe.

Pop corn —.... Maïs grillé, Crispettes.

Barley —.... Orge mondé, orge perlé.
(Bulletin du Parler Français)

MOTS SUR LE TEMPS

Anglicisme. — Locution, expression, mot propre à la langue anglaise et transporté dans une autre langue. Exemple: "prendre une walk" au lieu de faire une marche. — Walk est un anglicisme.

Autre exemple : avoir du "fun" —Fun est un anglicisme.

Barbarisme. Mot étranger à la langue parlée; mot forgé et employé dans cette langue.

On peut dire que tous les anglicismes sont des barbarismes, si employés mal à propos dans le "parler" français".

Pour parler le français correctement — ce à quoi nous devrions tenir comme à la prunelle de l'oeil — il faut éviter et les barbarismes et les anglicismes.

Il y a un mot, une locution française pour exprimer toute chose, tout ce qu'on veut. Pourquoi ne pas s'en servir.

Locution — façon de parler, manière de parler, expression.

PAS ENCORE SEVRÉS

Dans le monde qui s'intéresse aux affaires publiques, on est actuellement à se demander : Et le gouvernement, quelle sera son attitude vis-à-vis du C. N. R. ?

Car il est passablement notoire que MM. Mackenzie et Mann, quoique multimillionnaires tous deux, ont l'intention de soliciter du parlement fédéral, à la session prochaine, un nouveau subside ou cadeau de $25,000,000, à moins que ce ne soit $50,000,000, comme aide à la construction du C. N. R., qui, sans cela, ne pourra être achevé soit-disant.

S'il en est ainsi, il devient urgent que le gouvernement du Canada s'empare de ce chemin, le prenne sous sa responsabilité à titre de propriété nationale et l'exploite comme utilité publique.

* * *

En 1912, Mackenzie et Mann ont sucé $6,300,000 du trésor public ils ont obtenu $15,600,000 de la même source en 1913.

Depuis qu'ils ont entrepris de se bâtir un grand chemin de fer avec l'argent des autres, ils ont arraché tout près de cent millions de dollars à nos gouvernements et municipalités.

Au commencement, ils étaient pauvres, très pauvres. Ils possèdent maintenant, outre le C. N. R., des tramways à Toronto, à Winnipeg, au Mexique, dans l'Amérique du Sud; ils ont des mines de charbon, des "limites à bois" ou concessions forestières, des scieries, des "lumber yards", des élévateurs à grains des fonderies, des hôtels avec "bar-rooms," des steamships sur les lacs et les Océans, etc.

L'explication de ce phénomène apparemment inexplicable réside dans le fait qu'on a utilisé à d'autres fins une bonne partie de l'argent soutiré au public sous le prétexte de venir en aide à la construction du C. N. R.

Mackenzie et Mann n'ont jamais été appelés à rendre compte au public qui leur a confié ses millions.

* * *

La ville de Toronto desire acheter le tramway électrique que M. Mackenzie y possède: Il a fait son prix : $28,000,000.

D'où lui est venu l'argent qui a servi à la construction de ce tramway ?

La patrie canadienne, cette trop bonne mère, cessera-t-elle enfin de nourrir à la tétine nos millionnaires de Toronto, tous gros et gras à fendre avec l'ongle, tous dodus et repus, mais jamais rassasiés !

Ne serait-il pas grand temps de les sevrer, ces gens-là?

Immigration et Emigration

Espérons que le parlement du Canada discutera bientôt la question de l'émigration et de l'immigration. Le sujet en vaut la peine.

Pendant que notre gouvernement maintient à grands frais des agents dans les principales villes des Etats-Unis afin d'attirer chez nous des Américains en grand nombre on constate que nos gens émigrent aux Etats-Unis en plus grand nombre encore.

Durant les douze mois écoulés le 31 mars 1913 un total de 139,009 immigrants sont venus des Etats-Unis, selon les informations obtenues de l'hon. W. J. Roche, ministre de l'intérieur.

Mais, voilà que, durant l'année expirée le 30 juin 1913, le nombre des émigrants, qui ont passé du Canada aux Etats-Unis, s'est monté à 143,578.

Notre gouvernement ne ferait-il pas mieux de réduire à zéro, dorénavant toutes les dépenses pour l'immigration, afin d'employer notre argent à combattre efficacement l'émigration qui nous saigne ?

Tâchons donc de garder nos gens chez nous d'abord.

Du train qu'on y va, "le Canada ne sera plus aux Canadiens", dans quelques années.

Une Reminiscence pour M. Borden

Durant les sessions parlementaires de 1910 et 1911, alors qu'il était chef de l'opposition, l'hon. M. Borden eut mille fois raison d'élever la voix pour appeler l'attention du Parlement sur l'exode, la sortie humaine, qui se manifestait annuelllement du Canada aux Etats-Unis. Exemple, voici ce qu'il disait en 1911 : "It is rather astonishing that in a single year no less than 94,496 persons have left Canada for permanent residence in the United States, and that these figures comprise 44,328 Canadian citizens in addition to 22,832 United citizens and 27,336 aliens, not being residents of Canada."

Il s'étonnait donc que, dans une seule année, pas moins de 94,496 personnes eussent désertés le Canada pour aller résider en permanence aux Etats-Unis. La chose est étonnante, en effet.

Et il faisait comme suit le dénombrement de ces 94,196 déserteurs : 44,328 sujets nés Canadiens, 22,832 Américains s'en retournant aux Etats-Unis après une première immigration au Canada, 27,336 étrangers qui n'ont fait que passer à travers le Canada pour se rendre directement aux Etats-Unis, après avoir été amorcés par nos agents d'immigration, aux frais et dépens de notre gouvernement.

De 1911 à 1913 inclusivement : deux ans. En ces deux années, le nombre de 94,000, dont M. Borden se lamentait, s'est élevé à 143,000 et ça continue.

* * *

Après deux années de pouvoir M. Borden doit être à même de voir de quoi il en dépend. A lui maintenant de remédier au mal.

A tout événement, il n'est pas plus coupable que son prédécesseur sous ce rapport.

S'il y a un blâme a jeter sur quelqu'un, les deux partis politiques le méritent également

BASCULE SOCIALE

Chaque année, des milliers d'Américains vendent leurs terres là-bas pour venir s'établir au Canada allèchés sur la foi des brillantes représentations — souvent fausses représentations — des agents d'immigration et de la littérature d'immigration répandue à profusion dans les villes et les campagnes. Le Canada s'y trouve décrit comme un espèce de paradis terrestre où tout tombe rôti dans le bec.

Mais après quelques années de séjour et de culture tentée dans le pays, ces Americains constatent que l'Agriculture est moins payante ici que là-bas, et cela par suite du prix élevé des instruments aratoires, du bois de sciage et autres matériaux de construction, de la nourriture des vê-

(suite à la page 6)

Nouvelles diverses

LA CONVENTION DES "GRAIN GROWERS"

UNE MARINE MARCHANDE PLUTOT QU'UNE MARINE MILITAIRE

Brandon, Man., 13 — La onzième convention annuelle de l'Association des Grain Growers' s'est ouverte ici, hier. A la séance du matin ont été présentés les rapports du président et du secrétaire et la question de l'assurance inter-municipale contre les dommages causés par la grêle a été longuement discutée, la loi de la Saskatchewan étant critiquée et divers amendements proposés au projet de loi qui sera présenté à cette session du parlement.

A la réunion du soir, l'échevin G. A. Rigg, de Winnipeg et George Fisher, représentant au Canada la Scottish Wholesale Co. Opeative Co.

L'une des plus importantes résolutions adoptées a été celle qui trait à la dépense de millions pour une marine canadienne. Dans cette résolution, l'Association exprime l'opinion que telle dépense ne devrait pas être faite avant d'avoir été soumise au peuple par voie de referendum, et que l'agent qui sera employé ainsi serait dépensé beaucoup plus avantageusement si on l'affectait à l'établissement d'une marine marchande pour soustraire le peuple canadien aux trusts de la navigation du chemin de fer de la baie d'Hudson, condamne le principe des municipalités d'accorder des exemptions de taxe aux industries et la corruption électorale sans cesse augmentant, demandant que la loi soit amendée pour que les coupables puissent être punis, et demande l'application de la loi contre les trusts.

MORT DE SIR JOSEPH DUBUC

L'ANCIEN JUGE EN CHEF DU MANITOBA EST DECEDE A LOS-ANGELES.

Los Angeles, Calif. 10. — Sir Joseph Dubuc, âgé de soixante-treize ans, ancien juge en chef de la Province du Manitoba est mort ici, après une courte maladie.

Sir Joseph Dubuc est né dans la Province de Québec et était membre du bareau de Montréal. Il fut orateur de la législature Provinciale et pendant vingt-un ans il fut vice-chancelier de l'Université du Manitoba.

De 1901 à 1909, il fut juge en chef de la Cour Suprême.

Il y a deux ans Sir Joseph Dubuc était fait chevalier par George V.

INTERESSANTE EXPOSITION

On vient d'inaugurer officiellement dans l'édifice de la gare Windsor de Montréal un des embranchements du département des Ressources Naturelles du Pacifique Canadien. La vaste salle où ont été placés des échantillons des richesses de notre pays, tant dans l'Ouest que dans l'Est, est située sur la rue Windsor, au No. 112; M. E. J. Martin en a la direction.

Cet important exhibit constitue un excellent guide pour ceux qui veulent se fixer dans quelqu'une des provinces du Canada: les visiteurs y voient des spécimens de nos grains, des fruits, des échantillons de nos bois, les animaux sauvages, les poissons de nos lacs et rivières, etc., en un mot, toute la faune et la flore de notre pays y sont représentées.

Toutes ces choses intéressantes ont été récemment exhibées à l'exposition des Ressources Naturelles tenue à Chicago en novembre; elles resteront à Montréal jusqu'en 1915, alors qu'elles seront temporairement expédiées à San-Francisco pour l'exposition universelle Panama-Pacifique.

Parmi les modèles, qui attirent particulièrement l'attention, il faut mentionner une carte en relief de la magnifique ferme que possède la compagnie à Strathmore, une autre carte du vaste système d'irrigation du C. P. R. situé entre Medecine Hat et Calgary; l'immense étendue de terrains irrigués qui est aujourd'hui pratiquement prête à être concédée aux colons.

Un des exhibits montre les évolutions que subit, de la prairie à la boulangerie, la matière qui entre dans la confection d'un pain.

Parmi les spécimens de minéraux canadiens, on voit du fer, du cuivre, de l'argent, du plomb, de l'or, du zinc, du charbon et différentes catégories de marbre et de pierre calcaire.

On montre de splendides échantillons de blé, d'avoine, d'orge et d'alfalfa; ce dernier végétal est appelé à devenir l'une des principales ressources de l'Alberta.

Le centre de la salle est occupé par les spécimens d'animaux sauvages de l'Ouest et lde l'Est, depuis l'ours gris et l'orignal jusqu'au castor et les renards de différentes couleurs. Les poissons ornent les murs de l'appartement; on a aussi donné une large part aux ressources variées des provinces de Québec, d'Ontario et maritimes.

Un réservoir du gaz naturel fourni aux résidents de Medecine Hat et des échantillons de pétrole de Calgary intéressent encore le visiteur. En un mot, le C. P. R. a érigé là un véritable musée des richesses du Dominion; il contribuera pour beaucoup à faire connaître et apprécier le Canada chez nous et à l'étranger.

LES RESSOURCES NATURELLES

UNE LETTRE COLLECTIVE DES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES DE L'OUEST A M. BORDEN.

LA CESSION DE NOS RESSOURCES NATURELLES

LES PREMIERS MINISTRES DEMANDENT LA TRANSMISSION AUX PROVINCES DES RESSOURCES NATURELLES

Ottawa, 12, — Le premier Ministre Sifton a rendu public, le texte de la lettre envoyée à l'honorable Premier Ministre du Canada, par ls premiers ministres des provinces de l'Ouest.

Ces derniers y définissent leur attitude sur la question de la cession des ressources naturelles à ces provinces.

La lettre, qui est signée par trois premiers ministres, indique qu'ils se sont unis, et qu'ils entendent ne pas faire de cette question, une affaire de parti.

Voici le texte de cette lettre :

Edmonton, 22 Décembre, 1913

Cher M. Borden :

"Vous trouverez ci-jointe, une lettre sur la question des terrains, signée par les Premiers Ministres de Saskatchewan, du Manitiba et d'Alberta.

"Espérant considération, je suis,

Tout à vous

(Signé) ARTHUR SIFTON.

TRES HONORABLE R. L. BORDEN
Premier-Ministre,
Ottawa.

Cher Monsieur :

"Après avoir eu avec vous, une entrevue sur l'administration de celle des autres Provinces, à laquelle les provinces, du Manitoba, de Saskatchewan et l'Alberta sont soumises, nous soussignées, nous sommes réunis, et au nom des trois provinces que nous représentons, nous nous proposons de maintenir les négociations réglées entre les provinces et le gouvernement du Canada. Nous demandons donc que les montants fixés soient affectés à compenser pour les terres déjà aliénées au profit général du Canada, et que toutes les terres demeurant dans les limites des provinces, y inclus leurs ressources naturelles, soient transportées au gouvernement de ces provinces qui, assumeront la responsabilité de les administrer."

Bien à vous.

(Signé) "WALTER SCOTT,"
"R. P. ROBLIN,"
"A. S. SIFTON,"

Nouvelles Régionales

BEAUMONT, ALTA.

(De notre correspondant)

Le 30 décembre, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis, avait lieu l'examen des élèves de l'Ecole Plante, sous la direction de Mlle Nellida Audette.

L'école était artistement décorée pour la circonstance. Ici et là on y lisait les inscriptions suivantes : "Happy new year", 1914, Welcome, Bienvenue, Vacances, Holidays, etc.

Outre l'examen des matières du programme d'études, les élèves ont aussi rempli avec bon succès le programme suivant :

Choeur des Elèves, "The Maple Leaf Forever."

La première Récompense, M. Norman Lambert.

"The Irish Philosopher"... MM. P. Lambert et W. Letourneau.

Scène enfantine : "Le Boudeur" ....MM. Jos. Letourneau, A. Fournier, L. Letourneau, J. Maisonneuve.

"The Quest"...Mlle B Fournier.

Chant — Les deux sourdes pour rire, Mlles Gracia Préfontaine, Bernadette Fournier.

"The Choice of Trade", MM. Arthur Lambert, A. Fournier, H. Lambert, W. Lambert, L. Letourneau, Nap. Lambert.

Le Noyer et le saule, M. L. Letourneau.

Chant : Motion Song......Mlles B. Fournier, J. Préfontaine, L. Letourneau. A. Lambert.

Scène Comique — "Mlle Martin-Bâton" par Mlles T. Préfontaine, C. Maisonneuve, B. Fournier, M. Vandal, A. Lambert, Louise Letourneau.

"The Crooked Man" .....M. A. Fournier.

Choeur des Elèves : "O Canada" God save the King,

Après le concert eut lieu la distribution des prix, chaque élève recevant un magnifique volume comme récompense de son travail.

Ensuite vint l'adresse dite par Mlle G. Préfontaine et Norman Lambert, avec grâce. Les vacances dureront jusqu'au 12 janvier.

Nos concitoyens contribuables de l'école Plante remercient leur institutrice, Mlle Audette, qui a rendu de grands services aux enfants durant cette dernière année scolaire. Elle mérite des félicitations et de chaleureux encouragements pour l'avenir.

DURLINGVILLE (ALTA.)

Récemment, une intéressante soirée dramatique et musicale était donnée à Durlingville sous la présidence de M. le Curé de Bonnyville.

On joua deux pièces de théâtre: "La Grâce de Dieu", drame en 3 actes et "L'Etourdie", comédie en un acte. Les acteurs du drame étaient : Mmes J. W. McLeod et E. Dubord et Mlles Dusseault, F. Ouimet, Lina et Laddie Michaud, L. Levasseur, L. Seguin et A. etM. Collins. La Comédie fut interprétée par MMmes J. W. McLeod et E. Dubord et Mlles Michaud et M. Collins.

Les rôles furent remarquablement bien rendus et certes la façon dont lss deux pièces furent jouées fut toute une révélation pour les spectateurs.

Durant les entr'actes il y eut des chants et de la musique et l'on applaudit beaucoup les chanteurs et musiciens: MM. Landry, Erard et McLeod et Mlle Dussault; MM. J. N. Robitaille et Landry déclamèrent avec talent.

Les spectateurs se retirèrent enchantés, se promettant bien de ne pas manquer d'assister à la prochaine soirée.

TRIBUNE LIBRE

Nous recevons la lettre suivante:
Monsieur le Rédacteur
du Courrier de l'Ouest,
Monsieur: —

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le fait suivant: un bureau de placement gratuit ayant été installé par les soins de la ville je m'y suis rendu le 6 janvier pour demander du travail.

L'employé chargé de ce service m'interrogea en anglais brusquement; ne connaissant pas très bien cette langue j'hésitait tout d'abord puis je voulus lui faire répéter sa question. Pour toute réponse l'employé m'indiqua la porte du doigt en me priant de repasser plus tard.

Sans doute je pourrai repasser à cet hospitalier bureau, mais lorsque je parlerai l'anglais plus couramment; en attendant d'avoir fait des progrès dans la connaissance de l'idiome de Shakespeare je n' je n'ai qu'une chose à faire "serrer d'un cran ma ceinture!"

Ainsi donc, M. le rédacteur, il semblerait que, dans notre bonne ville, ont seules le droit de manger du pain les personnes de langue anglaise!....

Je vous remercie de bien vouloir porter ce fait à la connaissance de mes compatriotes ne connaissant pas l'anglais; ils éviteront ainsi l'humiliation de se faire chasser par un employé ignorant et mal élevé lorsqu'ils se présenteront au bureau de placement de la ville pour demander du travail.

Je n'ose pas espérer que ma protestation sera entendue des autorités municipales, mais, ne vous semble-t-il pas que ce serait faire une oeuvre démocratique plus éclairée de faciliter aux étrangers ne parlant pas l'anglais la possibilité de trouver du travail, plutôt que de dépenser des sommes importantes à nourrir des centaines de paresseux que rien n'effraie tant que le travail.

La ville devrait tenir compte que parmi les "réfugiés" entretenus à grands frais au parc de l'exposition, il n'y a pas un seul Français et elle devrait exiger de ses employés qu'ils montrent plus de courtoisie envers nos compatriotes qui cherchent à gagner leur vie.

Veuillez agréer, etc.

E. Tisserand
534, Avenue Fraser

LE TRUC DE POLYDORE

Polydore se rendit à Stockholm pour acheter des gants en gros— qu'il se proposait de revendre au détail.

Après avoir arrêté son choix sur un échantillon, il demanda le prix.

— C'est cent vingt-quatre francs le cent, frais de douane compris.....

— Je veux un prix sans frais de douane...

— Alors il sera de soixante-quatorze francs... Mais vous aurez à payer vous-même la douane..

Polydore se donna une claque sur la cuisse, et frappant ensuite sur l'épaule du marchand ahuri :

— Les droits de douane... faut rien être gourde pour payer ça....

— Comme vous voudrez, bégaya l'honnête marchand. Si... vous faites de la contrebande, c'est à vos risques et périls, mais....

— De la contrebande, clama Polydore. Pour qui me prenez-vous mossieu? Vous croyez donc que je veux faire de la prison.... à votre place?

Le marchand de gants en gros était littéralement estomaqué. Et Polydore continua:

— Vous allez me vendre trois mille paires de gants... Oui monsieur... trois mille... Vous m'expédiez en port dû tous les gants de la main droite à Calais (Pas-de-Calais)... et quinze jours après tous les gants de la main gauche à Saint-Dié (Vosges)...

— Oui... oui.... murmurait le marchand qui ne comprenait pas.

— Et que se passera-t-il?.... La douane me demandera d'acquitter les droits, et le chemin de fer le prix du port.... Je refuse, bien entendu.... Alors, le chemin de fer et la douane font vendre la marchandise pour se payer. Ils la font vendre sur place.... aux enchères publiques, comprenez-vous? Et qui donc l'achètera?... Y a-t-il trois mille manchots du bras gauche à Calais? Y a-t-il trois mille manchots du bras droit à Saint-Dié?.... Non, n'est-ce pas, car tout Suédois que vous êtes, vous n'oserez pas soutenir devant moi pareille énormité..... Ah! ah! vous commencez à comprendre?... Vous comprenez que je me présente à la vente, que je rachète pour un rien mes gants droits.... pour moins que rien mes gants gauches... que je les réunis à Paris, que chacun y retrouve en un instant son frère jumeau, et que voici ma marchandise rendue à Paris, le plus honnêtement du monde, sans avoir payé vos ridicules frais de chemin de fer ni vos sales droits de douanes?....

LEGISLATION ALBERTAINE

(suite de la première page)

par la compagnie à temps pour recevoir le grain de l'année et autre produits de la ferme.

Tout élévateur ainsi construit devra avoir une capacité d'au moins 10,000 boisseaux pour chaque 2,000 acres ensemencés en grain dans l'année précédant sa construction ou son acquisition.

Vingt pour cent des actions souscrites par un actionnaire désirant un élévateur, à un point d'expédition devront être payés avant la construction de l'élévateur, et la balance de quatre-vingts pour cent dans les quatres ans de la date de la souscription.

Un avis du secrétaire de la compagnie sera considéré comme une demande suffisante aux actionnaires du paiement du montant mentionné dans cet avis. Il est décrété cependant, que la compagnie pourra convenir avec un actionnaire d'accepter le paiement des dits quatre-vingts pour cent du montant de stock souscrit par lui ou tout pourcentage de ce montant au moyen d'une charge de un cent extra par boisseau en sus de la charge ordinaire pour la manutention de son grain.

Une réunion des actionnaires supportant chaque élévateur à grain sera tenue annuellement et un bureau d'administration composé de cinq actionnaires dûment qualifiés sera élu pour l'année suivante.

Des délégués seront élus parmi les actionnaires supportant les élévateurs locaux pour assister aux assemblées générales de la compagnie.

A toutes les réunions d'actionnaires ceux-ci n'auront qu'un seul vote chacun.

Le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à prêter à la compagnie pour l'aider dans l'acquisition ou la construction d'un élévateur local, une somme ne dépassant pas quatre-vingt-cinq pour cent du coût estimé de cet élévateur. Ces prêts seront remboursables en vingt versements annuels du principal et de l'intérêt au taux de cinq pour cent.

"A la fin de l'année, s'il reste des fonds suffisants après le paiement à la province et celui de tout le passif courant, un dividende ne dépassant pas huit pour cent pourra être déclaré et payé aux actionnaires.

S'il reste encore des fonds après cela, une partie pourra être mise de côté par les directeurs comme fonds des réserve, et la balance sera divisée entre les actionnaires au pro rata selon le montant d'affaires fourni à la compagnie par chacun.

La décision des directeurs, au sujet de cette distribution, sera considérée comme définitive.



-:- COIN FEMININ -:-

CHRONIQUE

SOYONS PRATIQUES

Ceci est écrit surtout a l'adresse de nos soeurs de France dont l'étranger, et en particulier le peuple américain, semble se faire parfois une singulière idée.

Je lisais l'autre jour dans une revue des Etats-Unis une étude sur la femme française dont la partialité, ainsi que la pauvreté de documentation et d'observation, me firent hausser les épaules, sans susciter en moi d'autres sentiments que lassitude et dédain. J'imagine que l'auteur, ayant gagné une bourse de voyage en Europe dans quelque concours de publicité ou d'annonces, s'empressa d'aller enfouir dans le tourbillon du "gay Paris" les dollars qu'un sourire ironique de la Fortune lui avait, un peu trop aisément, fait gagner. Je la vois à Paris, s'efforçant non point d'étudier et de comprendre l'âme féminine à quoi l'élégance, le plaisir ou la vivacité primesautière offrent un écran piquant ou commode, non un tombeau, mais de battre en une course échevelée à travers les pages d'histoire, vivantes et immortelles, le record des curiosités vues en trois mois. Pour de tels oiseaux de passage, Paris, c'est une ville avec des monuments, de luxueux magasins, Sarah-Bernhardt, le Moulin-Rouge et les salons particuliers de chez Maxim's. C'est une ville gaie, avec des rues gaies, et des gens gais, dont les joyeuses dispositions vont jusqu'à se faire charger dans une manifestation, avec gaieté. Pour ce qui est des femmes, vues en flots pressés dans les avenues populeuses ou les grands magasins encombrés, ce sont, bien sûr, des poupées aguichantes et trop bien habillées, effigies ambulantes ou noctambulante du frivole et du léger.

C'est ainsi que notre auteur a vu Paris et la femme française. Ne lui en faisons pas un grief : elle était arrivée en France avec des idées toutes faites, et le désir bien établi de s'y amuser pour son argent. Certes il y a les monuments, les musées, les bibliothèques; mais quelques heures de visites à nos trésors artistiques ne sont-elles pas suffisantes pour pouvoir dire au retour : "Le Louvre, je l'ai vu." ? Elle n'a vu en réalité que lieux de plaisir et frivolités bruyantes, parce qu'elle n'était venue que pour voir cela. Combien on l'eût étonnée, si on lui eût fait connaitre tant d'oeuvres, tant d'écoles, tant d'hôpitaux, tant d'organismes sociaux où la femme française, avec un enthousiasme, une charité, une ténacité inlassables travaille, lutte et se dévoue! Et quelle révélation pour elle, si quelque cicerone obligeant l'eût introduite dans l'intimité de nos familles, au coeur de nos vieilles provinces, en pleine tradition, en pleine austérité, en pleine grandeur nationales !

Pourtant, il y a dans l'étude de notre américaine un passage où l'observation est plus exacte et les idées exprimées plus justes. Ce passage a trait au rôle de la femme française dans l'épargne et la disposition des ressources familiales. Il est hors de doute que la loi française faisait de nous là-bas "déternelles mineures" et que les survivances surannées du vieux code Justinien firent de l'homme le tuteur légal, l'administrateur-né des biens du ménage. Il en est résulté trop souvent de notre part une désacection, et partant une inexpérience profonde, dans l'art difficile de conduire un budget. Or, les chambres, saisies de nombreuses protestations, ont, il y a quelque temps déjà, accordé à la femme française les garanties de l'absolue disposition et de la libre gestion de son salaire ou de sa fortune. L'on peut craindre, avec l'auteur de l'article, qu'en France où, malgré tout, prévaut volontiers le point de vue sentimental, il n'y ait, au début de l'application de la loi, quelques flottements. Il est bon sans aucun doute qu'une propagande inlassable éveille l'attention de nos soeurs vers les nouvelles et graves responsabilités qui leur incombent; il est utile qu'elles se familiarisent avec les éléments simples des méthodes financières capables de les diriger dans l'administration de leurs biens. Il est indispensable surtout qu'elles s'intéressent aux modernes combinaisons qui ont fait de l'épargne non seulement une source intéressante et rémunératrice de sûrs profits. Les temps ont changé : il ne s'agit plus seulement aujourd'hui de savoir compter; il faut savoir organiser, prévoir, faire oeuvre de construction et de tactique. Conservons dans leur entier les attributs extérieurs qui sont la raison humaine de notre influence, mais aussi, mais surtout :

SOYONS PRATIQUES.

MAGALI

LA TOMBE DE SARAH

LA GRANDE TRAGEDIENNE PREPARE SON MONUMENT FUNERAIRE

Les gazettes théâtrales de Paris annoncent que la divine Sarah-Bernhardt occupe son loisir estival à ébaucher de ses blanches mains son propre monument funéraire, lequel doit, selon ses voeux, se dresser sur un écueil battu par la vague plaintive, et en face du vaste océan, sur cette grève de Belle-Ile-en-Mer, où l'incomparable tragédienne a tant de fois mêlé sa voix d'or au profond mugissement des flots.

Sépulture romantique, bien digne d'une telle artiste, et dont la "mise en scène" vaut seule un long poème. Le tombeau de Sarah fera pendant de loin, au rocher de Grand-Bé, où dort Châteaubriand, qui savait, lui aussi, noblement se draper dans le manteau tragique; et ces deux grands acteurs se parleront entre eux dans le silence des nuits.

Travailler de ses mains à la tombe qui, un jour, bientôt, demain peut-être, recouvrira vos restes, c'est là, assurément, un exploit peu banal et qu'on n'avait si je ne me trompe, trouvé jusqu'ici qu'à la Trappe (avec la vanité en moins). Il y faut un certain courage et quelque mépris du trépas. Celle qui ose cela se montre bien telle que Rostand l'a célébrée.

Reine de l'attitude et princesse
du geste....

N'importe la précaution, pour utile qu'elle puisse être, semble un peu bien hâtive. Sculpter de son vivant son monument funèbre et travailler soi-même à se rendre immortelle, c'est se montrer, en somme, excessivement pressée, et ce passe-temps macabre ne serait pas, que je crois, du goût de toute les femmes. Mme Sarah Bernhardt aura pensé sans doute que, si nombreux que fussent ceux qui l'ont admirée, nul ne prendrait soin de sa gloire aussi bien qu'elle le ferait elle-même, et qu'en un temps où tant d'hommes recherchent les suprêmes honneurs de la statutication, il ne reste à une faible femme, si elle veut être sûre, en partant, de revivre dans le galbe de marbre, qu'à sculpter ses propres mains le monument qu'elle ambitionne. Ce n'est pas si mal raisonné.....

Avec Mme Sarah-Bernhardt, on est accoutumé d'ailleurs à ces fantaisies mortuaires et à ces funérailles "anthumes" comme aurait dit Alphonse Allais : pour le cas où elle viendrait à défuncter en paquebots, en "sleeping" ou en wagon, l'illustre actrice trimballe dans tous ses déplacements un amour de cercueil capitonné de soie. — excellente habitude qu'on prise depuis longtemps les mandarins chinois, et qui évite aux gens l'ennui d'être enterré dans une bierre de quatre sous, mais que la fameuse tragédienne est encore seule à pratiquer dans notre Europe retardataire.

Aussi bien, aucune femme au monde ne s'est-elle familiarisée avec les images de la mort et l'idée du néant final autant que l'inlassable actrice qui fit l'Aiglon de la Tosca, Marguerite Duval et Jeanne d'Arc. Lorenzaccia et Desdémone. Durant presque un demi siècle, à peu près tous les soirs, Mme Sarah Bernhardt, a péri, sur les planches, de toutes les morts connues, subites ou languissantes, volontaires ou forcées. Avec un magnifique et paissible héroïsme, elle affronta ainsi tous les genres de trépas — soit par la corde, le poison, le poignard ou l'arme à feu, — soit par l'étouflement, l'écrassement, l'étranglement, la noyade, l'incendie, la chute verticale, l'asphyxie, les fortes émotions, les maladies qui ne pardonnent pas. Aucunne des différentes méthodes entre lesquelles on a le choix pour abandonner cette planète ne lui est restée étrangère; et l'on voit qu'outre ces performances, qui sont déjà chose peu commune, l'intrépide artiste cherche encore des exercices préparatoires capables de lui faciliter ou de lui rendre plus agréable le grand pas que tous doivent franchir.

Mais ce jour là, par exemple, si Mme Sarah-Bernhardt ne jouait pas bien son rôle, ce ne serait pas, à coup sûr, faute de l'avoir répété !

L'EXPOSITION PANAMA-PACIFIQUE

LES PREPARATIFS FAITS PAR L'ETAT DE LA CALIFORNIE SONT GRANDIOSES ET L'AIDE GENEREUSE DU GOUVERNEMENT AMERICAIN EN ASSURE LE SUCCES. CE SERA UNE DIGNE INTRODUCTION A LA VIE NOUVELLE SUR LE PACIFIQUE.

Comme on le sait, il se tiendra en 1915, à San Fransisco, une exposition universelle des produits de l'art et de l'industrie pour célébrer l'ouverture au commerce de la route nouvelle du canal de Panama. Cette exposition commencera le 20 février 1915, et durerajusqu'au 4 décembre de la même année, soit une durée de neuf mois et demi.

Le 31 janvier 1911, le Congrès des Etats-Unis choisit San Fransisco comme étant la place la mieux appropriée pour un tel événement.

Le 14 octobre de la même année en présence de 200.000 personnes, le président des Etats-Unis, l'hon. William Howard Taft, inaugurait les premiers travaux de l'exposition en enlevant la première pelletée de terre à San Fransisco.

Le 2 février 1912, le président des Etas-Unis lança une proclamation annonçant que l'exposition aurait lieu et invitant les nations du monde à se joindre à l'Amérique pour offrir au monde un spectacle digne d'elles. A l'heure actuelle vingt-neuf nations ont accepté l'invitation des Etats-Unis, et la certitude que d'autres tiendront aussi à honneur de participer à ce grand événement nous assure que la célébration sera digne des Etats-Unis.

La France, la première, accepta l'invitation des Etats-Unis et pour bien affirmer l'intérêt qu'elle prend à l'exposition de 1915, elle envoya à San Fransisco, pour choisir et dédier le site qui lui serait alloué, trois de ses citoyens les plus distingués, MM. Albert Tirman, président, Alfred Savy et Gaston de Pelerin de Latouche. Les délégués français furent reçu avec enthousiasmes non seulement par la colonie française de Californie, mais par la population toute entière. Les autorités militaires et civiles leur firent fête, et c'est avec raison qu'à leur retour ils dirent à leurs compatriotes : "La Californie est une petite France; tous les Américains sont nos amis."

A peine le projet de l'exposition était-il formé que San Francisco et la Californie souscrivaient cent millions de francs, la somme la plus forte qui ait jamais été souscrite au début d'une exposition universelle. Plusieurs millions ont été souscrits par les différents Etats d'Amérique, et tous seront représentés à l'exposition. L'Etat de New York a souscrit 3,500,000 fr., il est le plus généreux de tous les Etats; Massachusetts a souscrit 2,500,000 fr., l'Illinois, 1,500,000, le New-Jersey, 1,000,000, l'Orégon et Washington, ont souscrit chacun 875,000 fr.,; la souscription moyenne des Etats est de 865,000 fr., Dans l'espace de deux heures, le 28 avril 1910, San Francisco souscrivait la somme de 20,415,000 frs., comme fonds initial, et cela quatre ans après la grande catastrophe qui détruisit pour plus de 3,000,000,000 de frs., de propriétés.

Voilà l'enthousiasme avec lequel San Francisco commença et poursuit cette entreprise gigantesque.

La direction locale de l'exposition a été confiée à un groupe de directeurs tout-à-fait autorisés de l'industrie, du commerce, des banques, des manufactures, des intérêts professionnels et civiques de la côte ouest de l'Amérique.

Le président de l'Exposition Internationale Panama-Pacifique est Charles Caldwell Moore, président de la Maison Charles C. Moore et Cie, Ingénieurs, Incorporés; il est aussi directeur de plusieurs institutions financières.

Le directeur-en-chef de l'Exposition est le Dr. Frederick J. V. Skiff, qui est aussi directeur du Musée Field de Chicago. Le docteur Skiff est reconnu dans le monde entier comme une autorité en fait d'expositions et sa grande expérience dans cette ligne importante commande l'attention et le respect de tous.

L'emplacement de l'Exposition est admirablement adapté pour l'objet en vue qui est d'avoir une grande célébration maritime. Les terrains choisis comprennent 625 acres dans une section de San Francisco qui forme un amphithéâtre naturel face à la baie de San Francisco et à son entrée dans l'Océan Pacifique, la "Golden Gate" ou "Porte d'Or".

Le terrains de l'Exposition s'étendent le long des bords du port sur une longueur de cinq kilomètres et se trouvent entre deux réserves militaires; l'une d'elles à permis l'usage de quelques acres.

Le président des Etats-Unis a invité toutes les puissances du monde à envoyer un détachement de leur flotte pour l'ouverture de l'exposition.

D'après les informations semi-officielles, on pense que plus de 200 vaisseaux de guerre appartenant aux différentes nations du monde seront assemblés devant les terrains de l'Exposition.

Les travaux progressent rapidement; actuellement 4000 ouvriers sont occupés dans les différents chantiers. Ce nombre sera porté certainement à 10.000 avant qu'on ait atteint le point culminant de la construction. Tous les principaux groupes de bâtiments d'exposition qui sont au nombre de quatorze, seront terminés et prêts pour l'installation des objets, exposés huit mois au moins avant le jour de l'ouverture de l'Exposition.

La division des objets exposés comprend onze départements qui sont : Département A, Beaux-Arts;; Département B, Education; Département C, Economie Sociale; Département D, Arts Libéraux; Département E, Manufactures et Industries diverses; Département F, des machines; Département G, Transportation, Département H, Agriculture; Département I, Animaux domestiques; Département K, Horticulture; Département L, Mines et Métallurgie.

Quoique très compréhensive dans sa classification, l'Exposition sera plutôt sélective que générale, l'épreuve à laquelle les articles exposés seront soumis portera plutôt sur leur qualité que sur leur quantité, ce qui, au point de vue de l'éducation, sera de la plus grande valeur pour celui qui cherche à s'instruire. Le nombre des objets exposés sera plus condensé; l'espace occupé sera plus réduit, et ainsi, les forces physiques et mentales du visiteur seront épargnées. Pour qu'une pareille idée soit mise à exécution il a été nécessaire de figurer exactement l'espace dont ont dispose, et conséquemment il est nécessaire que toutes les applications spécifient exactement l'espace requis dans l'intérêt de la disposition artistique et effective des objets exposés.

Le bon Parler Français

"Le Bulletin du Parler Français" publiait, le 4 décembre, une charmante causerie ou correspondance qui lui était venue directement de la "doulce France".

Sans savoir au juste si la reproduction en est permise ou loyale, je ne puis résister au désir d'en prendre le risque dans l'espérance d'un de ces pardons qu'on refuse si difficilement à bonne intention.

Car, je suis convaincu que les "habitués" du Courrier de l'Ouest liront ce communiqué avec plaisir et intérêt, si non avec un certain profit.

C'est intitulé : "Les Annonces en France", ... ci-après:

LES ANNONCES EN FRANCE

"Je vous ai promis, en quittant le Canada pour le Vieux Continent, de vous communiquer les différences notables entre la rédaction des annonces et des affiches en France et celle de nos annonceurs canadiens-français.

En m'embarquant, à Montréal, je me disais :

— Enfin, voici que je vais prendre un repos bien mérité. J'ai l'oeil fatigué de ces assommantes annonces anglaises ou bilingues qui nous offusquent partout.

Nous allons voir comment, en français d'outre-mer, on s'y prend pour dire au public ce qu'on est prêt à lui céder, moyennant finance, bien entendu. Le Français, né malin, sait faire de l'esprit, même dans le négoce; il sait mêler l'utile à l'agréable. En voyant ces affiches bien rédigées, en termes précis et corrects, comme je vais me rincer l'oeil et me distraire du charabia des annonceurs montréalais.

. . . .

On descend à Calais. Un "porter", comme on dit chez nous et en Angleterre, prend ma sacoche. Au bras, retenue par un élastique, il porte une plaque sur laquelle on lit : "Commissionnaire". En traversant la gare on peut lire au-dessus des portes : SALLE D'ATTENTE ("waiting-room" en Canada); CHEF DE GARE (agent); SALLE DES BAGAGES, (baggage-room); GUICHET (ticket-office); GRANDE VITESSE (express); PETITE VITESSE (freight); LAMPISTE, etc..

Et je me dis :

— Assurément, nous ne sommes plus au Canada.

Ce qui acheva de m'en convaincre ce fut l'avertissement donné par le chef du train·

— Voyageurs pour Saint-Omer, Lille, Tournai, Mouscrou, Gand, Bruxelles, en voitu...r...r...re!

Dans les wagons, beaucoup d'avis donnés au public et tous en quatre langues: français, anglais, flamand et allemand.

Quelle distance entre l'esprit philantropique et obligeant des compagnies de chemin de fer européens et le "je m'enfichisme" dégoûtant de la plupart des compagnies canadiennes, qui n'ont d'égards que pour ceux qui comprennent l'idiome anglo-saxon. Jusque dans les centres les plus intensément canadiens-français, les avis au public ne sont qu'en anglais, malgré la loi Lavergne, et messieurs les employés ne veulent parler que l'anglais : — Comprenez ou ne comprenez pas, ça nous est égal, semblent-ils nous dire. Le français nous pue au nez, mais votre monnaie, nous l'acceptons, car, comme l'a dit Vespasien, l'argent n'a pas d'odeur..........

Ils sont bien jolis, les noms donnés aux rues des villes françaises, tel qu'indiqué à tous les carrefours : Rue des Bateliers, rue des Capucins, rue des Baguettes, rue du Phare, rue du Gazomètre, rue Ma Brune, rue du Grand Jour, rue de la Paix, rue Grosse Pomme, rue des Echelles, rue des Groselliers, rue des Coupures, etc. Quelle saveur du terroir dans ces noms si bien trouvés! Les noms de saints et les noms historiques, y abondent aussi, mais il faut que ces noms soient vraiment historiques.

Il ne suffit pas qu'un échevin ait fait paver un bout de trottoir pour qu'il soit sacré grand homme et voie son nom au coin des rues, pour l'édification des générations à venir.

Parcourez ces rues aux noms si savoureux; ouvrez les yeux et voyez comment les négociants européens informent le public des services qu'ils peuvent lui rendre, tout en faisant leur petite affaire.

D'abord, les Français n'affichent pas leurs noms; ils annoncent tout simplement leur métier, leur profession ou la nature des marchandises à vendre. Comme ce qui est à l'affiche est pour être vendu, ils ne mettent pas comme chez nous, le public dans l'alternative de se demander ce qui est à vendre, du marchand ou de la marchandise également placardés. Ils évitent en cela le ridicule d'étaler des affiches qui se lisent ainsi: Dubois et Lavigne, "peignes et brosses;" Fontaine, "bouché" (boucher); Poulin et Poulin, "chevaux de louage", etc. Et le cinématographe suivant se déroule à la vue du visiteur: Au Cheval Blanc; A la boucane; A la Belle Gabrielle; Au petit Chat Noir; A la franche Gaieté; Au restaurant des Pas Bilieux, etc. Très variées sont les annonces de restaurants, comme vous voyez.

Chemin faisant: Chaiserie, Chaisier, empaillage et cannage; Triperie (boudin, saucisse, tripes à la mode de Caen); Epiceries (et non pas "groceries"); comestibles (et non pas "provisions"); Autorisé (et non "licencié"); Cordonnier (et non pas "shoemaker"); cirage (et non pas "shine"); Chaussures de fatigue (de durée, de résistence); Machiniste (au lieu de "motorman"); Fil de fer (au lieu de broche); Tréfilage et étirage au banc; Boucherie (au lieu de "chop" de boucher); Cabinets (au lieu de "lavatory") Décharge interdite ("No dumping"); Vacherie, ou Crêmerie, ou Laiterie (au lieu de "Dairy"); Chapellerie ("hat-store"); Bonneterie ("hosiery"), etc.

On semble préférer "tôlerie" à "ferblanterie", du moins, si l'on en croit les affiches.

Pour désigner un "bar" ou un "saloon", on marque à la devanture : Estaminet, ou encore : Marchand de vins.

J'ai vu à Lille une jolie annonce de clavigraphe : la machine "Yorst".

C'est une allusion à la chanson: "Au clair de la lune".

L'ami Pierrot, debout et superbe, tient dans ses bras un dactylographe "Yorst".

A genoux à côté de lui, près d'une chandelle à peine éteinte, un rond-de-cuir trémole, la larme à l'oeil, tandis que la face ronde de la lune, coiffée d'un bonnet de nuit, rit au fond du firmament :

Au clair de la lune
Mon ami Pierrot
Prête-moi ta YORST
Pour écrire un mot.

Si, à Québec, on voyait à l'affiche : "Fumiste" et "Fumisterie", on dirait : — Ce doit être quelque bonne blague. Ici, pas du tout. Ceci veut dire, en bon français, ce que nous désignons par "Poseur" ou "Pose d'appareils de chauffage", ou par les mots anglais : "Steam-fitter," "steam-fitting".

J'ai failli, l'autre jour, dans une rue de Paris, être stupéfié.

Autour d'une tête de cheval très bien pointe, je lis ces deux mots cabalistiques :

BOUCHERIE CHEVALINE

L'Amérique ne nous a pas habitués à tant de franchise. Ceux qui en veulent la preuve n'ont qu'à parcourir le livre de Upton Sinclair: "Les empoisonneurs de Chicago".

Et ce qui se fait à Porcopolis (Chicago, ainsi appelé à cause de ses immenses abattoirs) se fait bien aussi un peu au Canada: cependant, on a la précaution de garder là-dessus "de Conrart, le silence prudent". Nos bouchers n'étiquettent pas sur la saucisse qu'ils nous vendent, si elle est porcine, bovine, chevaline, canine ou féline. Nous faisons comme les "Christian Scientists"; nous avalons les yeux fermés, sans nous demander si c'est du chien crevé dans la rue ou du chat trouvé mort de faim dans quelque gouttière.

L'abbé Etienne BLANCHARD

---

40 SIECLES DE CULTURE EN CHINE

La "National Geographic Society a décerné au professeur Franklin Hiram King, de l'Université de Wisconsin, une médaille d'honneur, pour son histoire monumentale de 4.000 ans de culture en Chine. Dans cet ouvrage le professeur King décrit les méthodes qui ont permis aux Chinois de nourrir une population de 500,000,000 âmes, sur une superficie moins étendue que celle des terres en culture aux Etats-Unis.

Le professeur King a été pendant les quatre années qui ont précédé l'année 1914, chef de la division des soins à donner au sol, dans le Bureau des Terres du Département de l'Agriculture et il a terminé son livre intitulé "Farmers of Forty Centuries", peu de temps seulement avant sa mort.

"Si les Etats-Unis veulent continuer d'exister", affirme le professeur King, cette nation doit travailler à se relever elle-même. Elle doit adopter des méthodes qui lui permettront de conserver les ressources qui rendront possible la durée de son existence.

Le professeur King attire l'attention sur le fait que la rivière Mississipi entraine annuellement à la mer 225,000 acres de l'humus le plus fertile et que la population des Etats-Unis jette dans la mer, dans les lac et les rivières, et dans les conduits souterrains, de 5,794,300 à 12,000,000 de livres d'azote, de 1,881,900 à 4,151,000 livres de potasse et de 777,200 à 3,057,600 livres de phosphore par million d'adultes, annuellement".

"Et ce gaspillage", dit le professeur King, "nous croyons que c'est le haut fait de notre civilisation. Dans l'Extrême-Orient, pendant plus de trente siècles ces énormes gaspillages ont été religieusement économisés et aujourd'hui, une population de 400,000,000 d'adultes, renvoie annuellement à ses champs 150,000 tonnes de phosphore, 376,000 tonnes de potasse, 1,158,000 tonnes d'azote, compris dans un volume brut de plus de 182,000,000 tonnes, recueillies de chaque maison, tant dans les villages que dans les villes. On évalue à 500 tonnes par chaque mille cube d'eau, les quantités de phosphore que les fleuves de l'Amérique du Nord charroient à la mer. A ces pertes énormes, la civilisation moderne contribue encore, au moyen de ses égoûts hydrauliques".

"Quarante canaux traversant les Etats-Unis de l'Est à l'Ouest et soixante les traversant du nord au sud, n'égaleraient pas le nombre des milles de longueur de canaux de la Chine, de la Corée et du Japon," dit le professeur King. "Il est probable que ce chiffre ne serait pas exagéré pour la Chine seulement. Une évaluation approximative placerait le nombre de milles de canaux et de digues, dans les rivières de ces pays à audelà de 200,000 milles. Outre les canaux et les digues, on y voit de nombreux réservoirs, dont la superficie réunie dépasserait 13.000 milles carrés, qui sont utilisée pour contrôler les inondations et qui servent à recueillir les eaux qui entrainent avec elles l'humus pris au loin, sur les pentes des montagnes impropres à la culture et qui sont en dernier ressort, destinés à devenir de riche champs d'alluvions.

"En l'an 220 avant Jésus-Christ la ville de Putai se trouvait située à un tiers de mille de la mer, mais en 1730, elle se trouvait à 47 milles dans l'intérieur des terres et maintenant elle est à 45 milles du rivage de la mer. On devrait voir à diriger sur les plaines sablonneuses de la Floride et dans les landes situées ntre cette Floride et le Mississippi, les quantités considérables de matières organiques de cette rivière, de même que celles des autres rivières."

Tribune Agricole

(Pour le Courrier de l'Ouest)

A PROPOS DU CHEVAL

La manière de traiter les chevaux et de se comporter avec eux exige, de leur conducteur ou cocher, le don intellectuel de l'observation et du jugement; en un mot, une dose suffisante d'attention réfléchie ou de sens commun.

Une jeune jument trotteuse et de bonne race, attelée aux côté d'un cheval agé et de moindre poids, travaillait ainsi sur une ferme depuis deux ans, suant et se faisant du mauvais sang, tirant tout le temps de l'avant sur une demi longueur au moins.

Enfin, assez dernièrement, l'homme qui avait chargé de ce double attelage, eut l'idée de remplacer les anciennes brides par des brides sans oeillères.

Tout de suite, la jeune cavale se rendit compte de la situation et se mit à régler son pas sur le pas de son vieux compagnon, sans plus pousser de l'avant.

Débarrassé de son bandeau, elle avait pu voir comment ça fonctionne dans les traits et sembla comprendre ce qu'on voulait d'elle.

Notre homme avait fait preuve de jugement, tandis que sa bête avait démontré qu'elle ne manquait de cervelle non plus.

* * *

Voyez à ce que tous vos chevaux aient de l'exercicie régulièrement chaque jour, soit sous le harnais soit dans la cour, excepté naturellement dans les gros mauvais temps.

Les stalles libres sont les meilleures et il devrait y en avoir plusieurs, deux au moins dans chaque écurie. Dans les gros temps de l'hiver, on pourrait fort bien mettre les chevaux dans ces stalles libres afin de leur donner la chance d'y circuler à volonté.

RACE PORCINE.

Un parc ou un abri sec, ainsi qu'une litière sèche, c'est une des conditions essentielles d'une porcherie profitable.

Les fouilles mortes font une bonne litière, mais la paille est bien meilleure.

Quant aux truies portières, ainsi que les jeunes porcs, ne les tenez pas tout l'hiver sur une plancher de bois.

Donnez-leur la jouissance d'une cour, où ils iront se récréer au soleil, du côté sud de leur loge.

Renchaussez la loge des porcs, afin d'intercepter les courants d'air au-dessus et au-dessous du affaire payante que de ne pas le plancher.

Les courants d'air sont mortels pour les porcs, leur causant rhumatismes, pneumonie et autres maladies.

Les porcs, qu'on laisse exposés aux courants d'air, sont sujets à des maux de gorge, à l'esquinancie, etc.

Si vous entendez crier les porcs, c'est qu'ils souffrent du froid, de la faim o ud'autres désagréments facheux.

Trouvez-en la cause et faites-la disparaitre, afin d'éviter des perdre.

Les porcs contents et satisfaits grognent mais ne crient pas, et ils donnent du profit.

La statistique démontre que le fumier d'un cochon vaut $12.00 par année, si on l'utilise comme engrais sur la terre. C'est donc affaire payante que de ne pas perdre.

Si vous voulez entretenir vos porcs en bonne santé, entretenez la propreté dans leur demeure.

Il y a moyen de pratiquer l'économie dans la nourriture des porcs; c'est une étude que peut faire le fermier pendant l'hiver. Mais il n'y a aucune économie à laisser les porcs souffrir de la faim. C'est un système très coûteux, au contraire.

LA CONSOMMATION DES OEUFS AU CANADA

Le Ministère de l'Agriculture d'Ottawa s'est livré, pendant quelques mois, à des recherches concernant le commerce des oeufs au Canada.

Le résultat de cette étude ne manque pas d'intérêt par ce temps ou les journaux discutent si libéralement au sujet des oeufs et des autres articles de l'alimentation.

* * *

Les Canadiens sont de grands mangeurs d'oeufs; et leur consommation par tête en de devient plus grande d'année en année.

Cette accroissement proportionnel de la consommation des oeufs ne se fait pas remarquer seulement que dans les villes. Les cultivateurs eux-mêmes s'en privent moins que jamais.

Dans bien des campagnes, il est pratiquement impossible d'avoir de la viande fraîche en certaines saisons, tandis que, par contre, il y a ordinairement abondance d'oeufs. Donc tape sur les oeufs !

* * *

Dans les villes, où le prix de la viande monte, monte, monte toujours, la ménagère se venge sur les oeufs malgré que leur prix se maintienne aussi à une hauteur respectable. Mais les oeufs, voyez-vous font une alimentation complète,une nourriture très substantielle, qui s'apprête facilement de diverses façons, sans peine ni grand travail.

Cela fait que la demande des oeufs devient de plus en plus pressante.

* * *

Savez-vous que le Canada, ce pays agricole par excellence, importe des millions de douzaines d'oeufs. Il n'en produit pas assez pour sa propre consommation.

Il y a une dizaine d'années, nous en vendions de dix à douze millions de douzaines à l'Angleterre, et bien davantage aux Etats-Unis avant 1900.

Aujourd'hui le Canada n'exporte plus qu'une très mince quantité d'oeufs, tandis que ses importations de ce produit ont doublé chaque année depuis quatre ans.

* * *

La raison de ce fait réside dans la nature même du pays.

Les provinces maritimes continuent à exporter quelques oeufs.

La Colombie en a toujours importé et en importé encore.

* * *

Voici des chiffres et statistiques qui pourront vous faire ouvrir les yeux et donner à penser.

Nos recensements décennaux révèlent que la population des poulaillers du Canada était, en 1891, de 12,696,701 volatiles; elle était de plus de 29 millions en 1911.

Production des oeufs en 1891: 64,199,241 douzaines; en 1911 : plus de 123 millions de douzaines.

Exportation des oeufs du Canada en 1891 : 8 millions de douzaines et un peu plus; en 1911 : 92,000 douzaines seulement.

Importation d'oeufs au Canada en 1891 : un peu plus d'un demi million de douzaines, c'est-à-dire au juste 602,533 douzaines.

Importation d'oeufs au Canada en 1911, vingt ans après: plus de deux millions de douzaines.

Consommation des oeufs au Canada en 1891 : 57 millions de douzaines et plus; en 1911 : 125 millions de douzaines et pas mal plus.

Moyenne de la consommation en 1891 : 11douzaines et 4|5 par tête; en 1911 : 17 douzaines et 2|3 par tête.

* * *

En 1900, le Canada exportait plus de dix millions de douzaines d'oeufs aux Etats-Unis; et il en importait en approchant 800,000 de douzaines, c'est-a-dire moins d'un million.

En 1913, le même pays n'a plus exporté aux Etats-Unis que 126,854 douzaines d'oeufs, tandis qu'il en a importé plus de 13 millions de douzaines.

Quelle pourrait être la cause ou les causes de ces revirements et de ces contrastes ?

Il serait important de le savoir au juste.

La Colombie Anglaise tient la tête sur la liste des provinces qui importent des oeufs, avec une importation de 5 millions et demi de douzaines en 1913.

Le Manitoba vient ensuite, son importation étant de 2,661,000 douzaines, aussi en 1913.

L'Alberta vient en troisième lieu, avec une importation de près de deux millions de douzaines.

L'Ontario occupe la quatrième place, ayant importé un million et trois quarts de douzaines en 1913.

* * *

Un autre point à retenir avant de tirer notre conclusion, c'est que les oeufs du Canada ne venant sur le marché que pendant la période de haute production, après l'hiver ils ne sont pas de la première qualité.

* * *

Conclusion. — Après cette étude, il est facile d'en venir à une conclusion pratique. La voici.

Le fermier et l'aviculteur du Canada se trouvent en présence d'une splendide opportunité, s'ils veulent se donner la peine de tenir un bon stock de volailles en leur prodiguant les soins voulus. On dit que tout fermier devrait avoir au moins une centaine de poules.

Le marché aux oeufs sera toujours rémunérateur désormais et ne sera jamais encombré.

Nulle crainte de ce côté-là.

Aucune branche de l'Agriculture ne saurait être aussi payante, — proportionnellement au capital ou à la dépense qu'elle exige, en même temps que le revenu, les profits du capital investi se font moins attendre.

* * *

Autre conclusion. Il est du devoir du gouvernement d'abolir sans délai la taxe d'importation sur les oeufs, attendu que ce tarif soi-disant de protection, sous les circonstances présentes et futures ne peut et ne pourra jamais protéger ni le cultivateur ou producteur ni le consommateur et sa ménagère.

Cette taxe ou tarif, il est vrai, oblige le pauvre consommateur à payer le produit plus cher mais sans rien mettre de plus dans le gousset du producteur.

Le renchérissement factice ou artificiel, dans le cas de la douzaine d'oeufs, n'a d'autre effet tangible que d'énormiser (je me permets ce mot) les profits, déjà assez ronds, du commerçant de gros et du gros entreposeur. Ce sont eux qui s'adjugent la différence en plus, sans aucun droit ni raison légitime.

Or, le protectionnisme, pour être légitime et utile à la société doit avoir pour but d'encourager de promouvoir la production, et non la spéculation usuraire.

A défaut de quoi, la taxe soi-disant de protection est nuisible, dangereuse et pernicieuse.

Injuste et vexatoire alors, elle engendre la misère et le paupérisme.

CE QUE SIGNIFIENT LES DROITS SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES. — LE PEUPLE PAIE $50.000 SUR UNE SEULE CARGAISON.

M. Beddoe, Commissaire canadien du Commerce pour la Nouvelle-Zélande a fait récemment rapport que le Steamer Marana était parti de la Nouvelle-Zélande pour le Canada le 21 novembre dernier avec 17,500 caisses de beurre, 278 veaux et 1,250 moutons abattus. Il ne faudrait pas s'imaginer cependant que cette énorme cargaison va réduire en quoi que ce soit la cherté de la vie au Canada. Avant que les Canadiens puissent en manger une seule bouchée, ils devront payer tribut au Gouvernement, ce qui permettra aux honorables MM. Rogers, Hughes et aux autres Ministres qui gaspillent si joyeusement l'argent et le crédit du Canada de continuer leurs extravagances. Lorsque la cargaison arrivera à Vancouver les consignataires auront à verser aux agents de douane près de $50.000 avant qu'elle puisse être distribuée au peuple canadien. Voici comment les droits se répartissent.

17,500 caisses de beurre, 60 livres à la boîte, 1,050,000
Droits au Canada 4 cts la livre, $42,000.
278 veaux abattus pesant en moyenne 60 livres
7,880 livres, droits au Canada 3 cts la livre
1,250 moutons abattus, moyenne 45 livres.
56,250 livres, droits au Canada 3 cts la livre. $1,687.50
Droit total sur ce produit. $44,187.90

Et voilà le montant que va prélever le Gouvernement Borden sur le peuple canadien. Dans un pays comme la Grande-Bretagne où les citoyens ne sont pas taxés à la bouchée, le consommateur n'aurait pas un sous de ce montant à payer. Il n'aurait rien non plus à payer aux Etats-Unis où le nouveau Gouvernement vient d'abolir les droits sur la nourriture. Enfin le consommateur canadien aurait gagné $50,000., sur cette seule cargaison si la politique Laurier était en vigueur au Canada. Qu'en pense le consommateur canadien, qui est obligé de payer plus cher pour ses viandes et ses provisions que les Anglais ou les Américains ?

A QUOI SERT LA TAXE ? LA FARINE CANADIENNE EST MEILLEUR MARCHE A LONDRES QU'A WINNIPEG

Personne n'ignore que la farine canadienne se vend en Angleterre de 50 à 92 cts par baril de moins qu'au Dominion où le blé est cultivé et moulu. Et malgré ce fait les minotiers canadiens s'opposent violemment à l'abolition des droits de douane sur la farine, sous prétexte que leur commerce serait ruiné. Il semble donc que le consommateur canadien doit se résignér à voir sa farine frappée d'un droit protecteur de 60 cts le baril pour empêcher la concurrence américaine afin que le consommateur britannique puisse se procurer la farine canadienne à meilleur marché que le consommateur canadien lui-même. C'est très gentil pour le consommateur britannique, mais quel avantage en retirons-nous comme Canadien ? Cette monstrueuse anomalie porte un journal protectionniste aussi enragé que le "Belleville Intelligencer" de Sir MacKnzie Bowell "qu'il y a là-dessous quelque chose qui cloche". Peut-être que si les droits étaient enlevés, les choses clocheraient moins et les Canadiens obtiendraient leur farine à meilleur marché. A leur réunion annuelle qui s'est tenue dernièrement les minoteries canadiennes ont déclaré l'année la plus prospère qu'elles aient encore eu depuis la saison de 1908-09, qui avait dépassé tous les records. Serait-ce donc trop demander que de les inviter à partager une partie de cette prospérité avec les canadiens mangeurs de pain qui ne se trouvent pas actuellement dans une situation aussi prospère ?

BASCULE SOCIALE

(suite de la page 3)

ements, des utsensiles de cuisine et de table etc.. le tout combiné avec les taux usuraires de l'argent le tarif exorbitant du fret sur chemins de fer, etc., pendant que le grain n'obtient que des prix de famine sur le marché.

La terre canadienne, très fertile, produit abondamment, il est vrai, mais tout est dévoré pour répondre aux exigences du protectionnisme, pour satisfaire l'appétit carnassier de nos "mange-créquins" protégés.

Alors, le colon américain se décourage à bon droit, il s'en retourne aux Etats-Unis, après avoir revendu sa terre à d'autres innocents, nouveau-venus, que les agents d'immigration lui amènent ou que lui-même quelque fois sait attirer dans son piège.

Mais il n'y a pas seulement que les "settlers" américains qui se mettent en procession pour sortir du pays, puisque des milliers de Canadiens s'alignent à leur suite. Les mêmes causes de découragement produisent leur effet sur les uns comme sur les autres.

Si nous perdons, chaque année, tant de bons et utiles citoyens, c'est donc grâce au régime économique, sous lequel l'on nous force de vivre dans ce beau Canada soi-disant protégé.

Tous nos partis politiques en sont à peu près responsables au même titre.

PLUS DE REVOLVERS A WINNIPEG

IL SERAIT INTERDIT A TOUS LES CITOYENS DE PORTER DES ARMES.

Winnipeg, le 13 — Le maire Deacon a décidé de faire tout en son pouvoir pour faire voter une loi ordonnant le désarmement général des citoyens trouvés en possession de revolvers ou autres armes; cette loi interdirait aussi l'entrée de ces armes dans la ville.

Le bureau de contrôle est décidé d'appuyer le maire dans cette campagne.

MANOEUVRES ADROITES D'HUERTA

IL ORDONNE DE S'EMPARER DE TOUS LES CHEVAUX DU MEXIQUE.

Mexico, 10. — Le ministre de l'intérieur a fait savoir aujourd'hui que le gouvernement avait ordonné de saisir tous les chevaux du Mexique pour priver les rebelles de nouvelles montures et former par cela même un nouveau corps de cavalerie.

Les personnes amies du gouvernement sont remboursées du prix de leurs cheveaux, mais les autres ne recevront aucune compensation.

On vient d'apprendre que Francisco Escudero, du distric de Sonora membre du cabinet de Carranza, a pris la fuite en emportant 500,000 francs qui lui avaient été remis pour payer les insurgés commandés par le général Pancho Villa. Le général Carranza a nommé à la place Manuel Bonilla.

La POLITIQUE FÉDÉRALE

UNE ANNEE DESASTREUSE LE GOUVERNEMENT N'A RIEN FAIT DE CE QU'IL DEVAIT FAIRE EN 1913

Une revue de l'année qui vient d'expirer doit apporter une satisfaction beaucoup plus vive aux forces libérales qu'à celles du gouvernement Borden. Il serait bien difficile de trouver dans les annales du Canada une année où le gouvernement ait si peu fait pour le bien du Canada et tant contribué à détruire notre réputation au pays et à l'étranger. Il serait impossible de trouver une année où un Gouvernement nouvellement porté au pouvoir ait rejeté avec un tel dédain ses promesses préélectorales ou ait montré si peu de disposition à préparer des lois nouvelles propres à faire face aux changements de condition.

De tous les faits politiques de l'année un seul était réellement digne d'un homme d'Etat, un seul avait pour but de faire face aux nécessités croissantes du peuple canadien. Nous voulons parler de la politique proposée par Sir Wilfrid Laurier; l'Affranchissement des produits alimentaires et la recherche sérieuse des causes de la cherté de la vie afin de trouver le moyen d'alléger le fardeau du peuple. Devant cette proposition intelligente et hardie, l'esprit d'opportunisme et de temporisation du Gouvernement actuel fait bien piètre figure. Mais après toutes ces tergiversations, après avoir tant de fois répété qu'il est inutile d'enquêter sur la cherté de la vie, le Gouvernement Borden, se voyant incapable rde résister à l'irrésistible pression du peuple, cède soudain et nomme une Commission, mais en limitant ses pouvoirs de telle façon que le rapport de cette Commission ne puisse être utile qu'au Gouvernement. Dans cette reculade subite, nous voyons une fois de plus la preuve éclatante que Laurier dirige toujours le pays.

Quelle année désastreuse pour le Gouvernement ! Ouverte alors que l'urgence de M. Borden était en pleine floraison, elle se termine avec une urgence fanée et morte, partout discréditée, en Angleterre aussi bien qu'au Canada et dans tout l'Empire. On nous a d'abord annoncé que M. Borden était déterminé a contraindre le Canada au paiement d'une contribution de $35.000.00 qui devait permettre à l'Empire de passer cette urgence chimérique. A la fin de l'année, le Canada n'avait encore rien fait pour contribuer à la défense de l'Empire en augmentant ses propres forces. Nous avons vu, aux premiers jours de l'année, le Gouvernement se vanter de la prospérité du pays; or, nous nous trouvons aujourd'hui dans une période de gène sans précédent; jamais depuis 1896 les sans travail n'ont été aussi nombreux; les revenus baissent et le commerce languit. Nous avons eu cependant deux grandes augmentations; le Gouvernement a haussé les dépenses nationales de $120,000,000 qu'elles étaient la dernière année du Gouvernement Laurier à $250,000,000 et la dette nationale s'est augmentée d'un bon nombre de millions au cours des derniers mois. Tout en proclamant un grand surplus l'hon. M. White s'est trouvé devant un trésor vidé par les extravagances ministérielles et il a dû se rendre en Angleterre pour emprunter entre 30 et 40 millions de dollars. Il a même présenté des demandes si exagérées sur le marché monétaire de Londres que les financiers ont fini par se révolter, le crédit du Canada y a perdu et le Gouvernement actuel est obligé de payer 1 pour cent de plus pour ses emprunts que ne faisait le gouvernement Libéral.

Le Gouvernement a annoncé qu'il dépenserait $10,000,000 pour améliorer les chemins. il n'a réussi à faire adopter cette mesure au Parlement parce qu'elle était rédigée de façon artificieuse plutôt dans l'intérêt du Gouvernement que dans celui des chemins, et qu'elle constituait un attentat aux droits provinciaux. Depuis lors le Gouvernement a eu la mortification de voir ce projet de loi critiqué par les Législatures provinciales et violemment condamné par d'influentes organisation comme le Dominion Grange et l'Association des Producteurs de grains de l'Ouest.

Nous avons vu au cours de l'année le Gouvernement forcer le Parlement à accorder à titre de don pur et simple, $15,000,000 à MacKenzie et Mann malgré une opposition acharnée de la part des libéraux et le Gouvernement a vu cette mesure condamnée partout, aussi bien par ses propres partisans que par les libéraux. Nous avons vu le service civil attaqué, une multitude de fonctionnaires renvoyés pour faire face aux amis du parti. Nous avons vu le gouvernement remettre à des Commissions le soin de résoudre tous les problèmes qu'il aurait dû régler lui-même, tant et si bien que l'hon. M. Foster déclarait dans une réunion publique que les commissions abondaient comme les mûres dans les bois et que ces rapports si coûteux moisissaient sur les rayons où ils étaient empilés.

Pour la première fois cette année nous avons vu la clôture appliquée au Parlement, clôture qui permet au Gouvernement de baillonner l'Opposition et d'imposer au pays la législation qui lui plait —sauf lorsque le Sénat a le courage d'intervenir. Enfin — et ce n'est pas le moindre événement de l'année — le premier Ministre a honteusement oublier toutes les promesses qu'il avait faites avant les élections. Il s'était posé comme le champion des droits provinciaux mais il a eu la mortification de voir l'un de ses principaux soutiens, M. R. B. Bennett, député de Calgary, déclarer que si le premier Ministre ne remettait pas aux provinces de l'Ouest le contrôle de leurs ressources naturelles comme il s'était engagé à le faire, il abandonnerait son siège.

Plusieurs élections partielles ont eu lieu pendant l'année. Toutes se sont terminées d'une façon désastreuse pour le Gouvernement L'élection MacDonald a été une honte pour le parti conservateur; celui qui en a profité ayant avoué l'emploi de maneuvres corruptrices, et son élection ayant été annulée sans que les partisans du Gouvernement aient osée paraître en cours. En dépit des efforts les plus acharnés, les Conservateurs ont perdu du terrain dans leur grande forteresse de l'Ontario, ils ont perdu Bruce Sud après une violente campagne, et ils ont tout juste réussi par des majorités fortement réduites à conserver d'autres sièges comme celui de Middlesex-Est. La seule victoire qu'ils aient remporté, celle de Chateauguay, était due à l'exercice d'une corruption telle qu'après le dépôt de la contestation ils ont dû faire appel aux services des avocats les plus éminents pour que M. Morris comme M. Morrison à MacDonald jouisse en paix d'au moins une session parlementaire avant que l'élection soit annulée par les tribunaux.

Nous avons vu pendant l'année M. Bourassa mettre complètement à nu l'alliance secrète qui unissait les centralisateurs de l'Ontario aux nationalistes de Québec. pour soutenir la cause de Bourassa, renverser Sir Wilfrid, et en définitive pour empêcher que l'on fasse quoi que ce soit en faveur de l'alliance impériale.

D'autre part, nous avons vu cette année, et partout les progrès constants des libéraux. Ils ont lutté avec succès pendant la session du Parlement pour les droits du peuple pour les droits des provinces et pour les droits du Canada comme nation autonome dans l'Empire. Nous avons vu une reprise extraordinaire du libéralisme, manifestée dans les réceptions triomphales dont Sir Wilfrid a été l'objet dans toutes les parties de l'Ontario qu'il a visitées, dans les grandes réunions de l'Ouest et des provinces maritimes, dans l'enthousiasme merveilleux par lequel la réunion générale de l'Association de réforme de l'Ontario s'est signalée. Enfin nous avons vu, aux derniers jours de l'année 1913, l'étoile libérale continuer son ascension et Sir Wilfrid Laurier, toujours chef du peuple canadien, préparer la voie à une réforme du tarif et à une législation de progrès afin de ramener la prospérité et de réduire les fardeaux qui pèsent si lourdement sur le peuple depuis que les conservateurs sont au pouvoir.

L'AMI DES MONOPOLES

Le rapport que vient de publier le Gouvernement actuel du Travail nous fait clairement voir combien le Gouvernement actuel et notamment M. T. W. Crothers, le "Ministre des jeux", est favorable à la haute "finance". En mai 1910, le Gouvernement libéral qui voulait mettre un terme à l'exploitation du public par les trusts et les monopoles adopta la "Loi des enquêtes sur les monopoles". Cette loi reçut sa première application le 10 novembre 1910. Les fabricants de chaussures canadiens se plaignaient que leur industrie souffrait vivement des agissements de la "United Shoe Company" du Canada, une succursale de la "American Shoe Company" qui, parait-il, gênait le développement du commerce et faisait monter le coût de la fabrication à un prix excessif. En somme, on accusait cette compagnie d'exercer le monopole le plus systématique et le plus abusif. Le 25 février 1911, sous l'empire de la nouvelle loi, l'hon. W. L. MacKenzie King qui était alors Ministre du Travail nomma une Commission d'enquête qu'il chargea de reconnaître si ces accusations étaient bien fondées. Toutes sortes d'objections et d'expédients légaux furent soulevés et imaginés par la "United Shoe Machinery Company" mais la Commission réussit néanmoins à établir la validité de la loi et de ses méthodes.

La commission d'enquête comprenait un représentant des fabricants de chaussures, un représentant de la "United Shoe Machinery Co." et elle était présidée par le juge Laurendeau de Montréal.

Elle étudia toute la question de la façon la plus minutieuse et se renseigna sur les conditions qui existaient dans tous les grands centres de l'industrie de la fabrication des chaussures. Entre la date de sa nomination et celle de la présentation de son rapport survint le changement de Gouvernement en 1911.

Le 26 octobre 1912, la commission présenta le rapport suivant; "La United Shoe Machinery Co. du Canada est un monopole qui, en limitant l'emploi des machines louées d'après les conditions mentionnées dans les paragraphes précédents a entravé et entrave beaucoup la concurrence dans la fabrication, la production, la vente et la fourniture des machines a fabriquer les chaussures au Canada.

"Etant donné les circonstances du cas actuel, nous considérons qu'il est nécessaire de prolonger d'une période supplémentaire de six mois le délai de dix mois prescrit dans l'article 23 de la loi des enquêtes sur les monopoles, 10, Edouard VII Chapitre 9 Canada et nous recommandons que ce délai soit accordé.

Un rapport au nom de la minorité fut présentée également par M. W. J. White, C. R., de Montréal qui représentait la "United Shoe Co." sur la Commission d'enquête. Naturellement dans ce rapport M. White émettait l'avis que ses patrons n'exerçaient aucun contrôle illégal.

La loi d'enquête sur les monopoles prescrit que les individus reconnus coupables, par une Commission, d'avoir trempé dans un monopole nuisible aux intérêts publics "sont coupables d'un délit justiciable du jury et passibles d'une amende n'excédant pas $1.000.00 par jour et les frais" pour chacun des jours qui suivent les premiers dix jours venant après la publication du rapport du Comité d'enquête dans la Gazette du Canada".

Voulant se montrer aussi généreux que possible envers la "United Shoe Co., "la Commission ordonna que cette période de grâce soit prolongée de six mois, c'est-à-dire que la date à laquelle les opérations devenaient passibles d'une amende à la Compagnie tout le temps voulu pour réorganiser ses affaires afin de supprimer les pratiques monopolisatrices répréhensibles. Or, le rapport du sous-ministre du Travail qui porte la date du 15 juillet 1913, après avoir cité les faits précédents, conclut par la déclaration significative suivante "Le rapport de la Commission ayant été publié dans la Gazette du Canada du 27 octobre 1913, la date à laquelle la Compagnie devait tomber sous l'empire de l'article 23 fut retardée jusqu'au 6 mai 1913. Au moment où nous écrivons ces lignes, le département n'a pas encore entendu dire que les poursuites spécifiées par la Commission aient été intentées contre la Compagnie.

Et rien n'a encore été fait jusqu'ici. D'après la loi Laurier contre les monopoles, la "United Shoe Company" pourrait être passible d'une amende de $1,000.00 par jour pour ne pas s'être conformée aux instructions du rapport de la Commission d'enquête. Il s'est écoulé 230 jours depuis lors. D'après la loi, la "United Shoe Company" qui a été trouvée coupable de retarder le développement du commerce par des mesures illégales, pourrait être condamnée à $230,000.00 et aux frais comme rédiciviste pour violation de loi., Mais le Gouvernement Borden, qui est l'ami fidèle de tous les monopoles et de toutes les Compagnies, s'est bien gardé de suivre les recommandations de ce rapport.

Voici donc une Compagnie qui est une succursale canadienne d'un puissant monopole américain et à laquelle on permet de poursuivre ses intérêts en violation ouverte avec la loi canadienne. Les milliers de piastres que nous a coûté l'enquête ont été dépensées en pure perte. Nos fabricants de chaussures sont toujours opprimés et tyrannisés par ce Trust américain. Devant ces faits la déclaration que faisait l'autre jour à Smith Falls l'hon. M. Foster, ne nous étonne plus; "Ce que nous en avons de ces commissions qui se promènent sur les grands chemins, Dieu seul le sait. Elles abondent comme les mûres dans les champs de Kazabazua et perdent leur temps a noircir du bon papier qui va moisir sur des rayons.

Il y a rapports et rapports cependant : Quand il s'agit de congédier les libéraux du service civil afin de faire de la place pour les Conservateurs, ces rapports sont suivis à la lettre. Quand il s'agit d'appliquer la loi canadienne pour protéger le peuple canadien contre des monopoles d'importation, ils sont empilés et oubliés.

Les Chambres sont convoquées pour le 15 janvier. L'hon. M. Foster doit encore se mettre en route avant cette date à titre de représentant errant du Gouvernement comme il a fait jusqu'ici. Si M. Borden trouve le moyen de le tenir éloigné, il est peu probable qu'il revienne avant la prorogation du Parlement.

LE GOUVERNEMENT EST OBLIGE D'AGIR.

Il est deux choses que le Gouvernement actuel n'aime pas à discuter : c'est la cherté de l'existence et l'élévation des taxes. Sir Wilfrid Laurier et les chefs libéraux affirment et démontrent que ce sont les deux questions publiques les plus intéressantes du jour au Canada, mais les chefs conservateurs feignent de ne rien voir et de ne rien entendre, et prétendent qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à de telles bagatelles. Le peuple ne l'intéresse pas. Qu'importe au Gouvernement conservateur si le peuple a de la peine à vivre.?

Lorsque Sir Wilfrid Laurier annonça que la politique libérale était d'abolir les droits de douanes sur les produits alimentaires de réduire les impôts, et d'instituer une enquête minutieuse sur la cherté des vivres, la presse conservatrice, inspirée en haut lieu, essaya de tourner la chose en ridicule et donna à entendre que le Gouvernement, soucieux avant tout de maintenir la stabilité protectionniste, se refusait à entreprendre aucune enquête. L'hon. M. Crothers suppliait la Providence de nous accorder quelques années de misère pour faire baisser les prix. L'hon. M. Foster déclara que le Canada était encombré de Commission dont le Gouvernement se contentait de classer la plupart des rapports après avoir payé leurs très fortes dépenses, l'hon. M. Rogers ne voulait pas non plus entendre parler de Commission. En somme rien n'était plus loin de la pensée de M. Borden et de ses collègues que d'instituer une Commission d'enquête sur le coût de la vie.

Mais ils s'aperçurent que le public entretenait une opinion différente. Le sentiment général d'approbation que rencontra la politique libérale les remplit d'épouvante. On vit une fois de plus que Sir Wilfrid Laurier, soit comme chef du Gouvernement de l'Opposition était toujours le leader incontesté du peuple canadien. Ainsi le Gouvernement changea-t-il subitement d'idée et annonça à son de trompe qu'une Commission serait nommée pour faire une nequête sur le coût de la vie.

Mais il s'y est pris de façon si mesquine qu'il est tout probablement la Commission tournera en queue de poisson comme celle dont parlait M. Foster. Sans doute les trois fonctionnaires nommés ont toute la compétence voulue pour les travaux dont ils sont chargés, mais ils sont soumis à de telles restrictions qu'il leur sera difficile de faire une enquête efficace. Il ne semble pas qu'ils aient l'autorité voulue pour faire une véritable enquête. Ils n'ont pas le droit d'exiger des dépositions et leur champ d'action est strictement borné. Tout ce qu'on leur permet de faire c'est de compiler en réunion privée, les renseignements qu'ils possèdent déjà et d'en faire rapport directement au Gouvernement. Plus tard on permettra au public de voir un rapport tronqué que les ciseaux d'un strict censeur auront rendu absolument inutile. Il semble que le but du Gouvernement en nommant cette Commission soit de prouver que le coût de la vie n'est pas trop élevé et que les taxes ne devraient pas être réduites plutôt que d'obtenir des renseignements réels, propres à servir de base à un ensemble de lois efficaces.

Irlandais et Canadiens

FAISONS LA PAIX

(Traduit de la "Northwest Review")

Nous avons tenu à publier pendant quelque temps l'opinion d'hommes en vue, clercs et laïques, sur une question qui agite actuellement l'esprit public, tout particulièrement dans l'Ontario, et qui paraît d'importance vitale pour la grande majorité de nos coreligionnaires. Nous voulons dire la controverse "bilingue", qui, depuis quelque temps, s'est tenue au premier rang des questions d'instruction, dans la province voisine, et qui est entrée toute vive dans les discussions politiques du Manitoba. Le but de la publicité ainsi donnée aux prétentions opposées d'hommes qui se devaient d'étudier sérieusement la question, était manifeste pour la plupart de nos lecteurs. Mais il en est quelques-uns qui n'ont pu saisir nos motifs d'en agir ainsi, et qui ont désapprouvé la publication des opinions émises soit par une école soit par l'autre. Et il y a de plus ceux qui, avec tout le raffinement de pieux colporteurs de médisances, n'ont pas hésité à blâmer sévèrement notreconduite et à noircir nos intentions pendant qu'ils abritaient leur "insignifiance" sous un nom d'emprunt. Une telle attitude est fâcheuse, et déraisonnable aussi puisque les conditions d'une amitié durable ne se peuvent fixer que si l'on a bien déterminé d'abord les points de conflit et examiné les propositions.

Jusqu'à présent nous avons pris soin de ne pas intervenir dans la querelle, quelque attention que nous ayons porté aux divers succès de ceux qui s'y trouvaient mêlés. La controverse sur des questionsqui engagent l'avenir de la religion, de la nationalité ou de la langue d'une fraction considérable de tout un groupe demande d'être soutenu avec un tact consommé. Procéder à l'étourdi en pareille matière entraîne les plus graves inconvénients pour le groupe tout entier. Et il apparaît à la plupart d'entre nous que des gens qui ne connaissent rien, à peu près, du caractère, des aspirations ou de la langue de ceux dont ils sont si désireux d'améliorer la condition sociale, ont étalé une irréflexion considérable et une étrange décision. Leur sincérité évidente est leur seul titre à notre attention.

Il y en a parmi nous qui croient sincèrement que l'usage de la langue anglaise est essentiel à l'unité nationale. D'ordinaire, ils pérorent bruyamment de leur théorie : "un drapeau, une flotte, une langue", comme de la seule sauvegarde de l'Empire britannique. "Centralisation" est leur devise, et la ferveur avec laquelle ils poursuivent leur idéal n'a d'égal que leur dogmatisme ou leur présomption. Ils semblent oublier, cependant, que l'Empire anglais, composé qu'il est d'un agrégat hétérogène de nations dont les idéals sont aussi divers que les races d'où ilssourdent, repose sur le principe de l'automonie locale; chaque groupe restant libre de suivre sa propre voie, de la façon qui répond le mieux à ses qualités particulières, et en tenant compte des circonstances et du milieu dans lesquels il se trouve, tous témoignant fidélité à un seul chef, mais chacun gardant sa vie distincte et indépendante. C'est ce système qui a maintenu l'influence du drapeau anglais sur toute la surface du globe, et provoqué l'envie de nation européennes engagées aussi, mais vaincue dans la course à la colonisation. Et c'est ce système qui, de l'avis de nos plus solides penseurs, semble bien devoir amener une parfaite organisation impériale dans l'union plus étroite des puissances britanniques éparses.

Et, pour revenir à la question des langues au Canada, quelques catholiques ont exprimé cette crainte, que l'enseignement de la langue française dans les écoles de ce pays va ralentir l'action de l'Eglise. Ils ont même soutenu que les enfants canadiens-français ne devraient prendre qu'une connaissance rudimentaire de la langue de leurs ancêtres, basant leur prétention sur ces simples motifs que l'anglais leur est nécessaire et que la préservation de leur foi n'a rien à voir avec la question de langue. Ils trouvent ici un aide puissant dans l'"Orange Sentinel", ce civique organe de fanatisme, qui brûle, lui aussi, d'un accès de compassion chaque fois que l'inévitable et, certes, triste sort des catholiques français trouble son rêve sur la souveraineté de la langue anglaise. Et quelques catholiques irlandais ont fait chorus aux clameurs lancées par la "Sentinel".

Durant toute la discussion qui vient de se faire, ces irlandais catholiques de langue anglaise semblent avoir perdu de vue un point important. Et c'est celui-ci : Ne semble-t-il pas raisonnable de supposer que les meilleurs juges des conséquences de la perte de leur langue, ce sont les Canadiens français eux-mêmes ? Ils réalisent aussi bien que tout autre groupe l'avantage d'apprendre l'anglais. Ils ont fait de louables efforts pour en prendre connaissance. Et, en fait, il faut admettre que la seule race au Canada qui ait sérieusement essayé dans le passé, de savoir plus d'une langue, c'est la race française. Qu'ils aient obtenu bon succès, beaucoup l'admettront. Des milliers d'entre eux, aujourd'hui, parlent l'anglais couramment et doivent être fort avantageusement situés pour renseigner leurs coreligionnaires sur le danger d'oublier leur langue maternelle. Quelques-uns parmi eux font peut-être des réclamations exagérées pour la langue des ancêtres comme d'autres, souvent, pour l'anglais, mais peut-on voir là un légitime motif de refuser complètement de les entendre ?

Comme groupe catholique notre fortune est liée à celle de nos coreligionnaires canadiens-français. Aux Canada, deux millions et demie de catholiques parlent le français, tandis que trois quarts de million reconnaissent l'anglais comme langue maternelle. Les exploits du Canada français pour Dieu et son Eglise composent la plus belle page de notre histoire. Non content de voir au bien spirituel de sa population, le Canada français a fourni des centaines de missionnaires, qui ont quitté tous ce qui leur était cher pour s'attacher aux parties lointaines et négligées de la vigne du Seigneur. Il a été très fécond en vocations à la prêtrise, ne s'occupant point de la nationalité ou de la langue de ceux qui imploraient assistance spirituelle.

Aux jours sombres de 1847-48, quand d'infects vaisseaux chargés de milliers d'Irlandais et d'Irlandaises, nos ancêtres à nous, persécutés et mourants, rejetaient leur contenu comme du varech aux rives du St-Laurent, quand les britanniques arbitres de l'Irlande souffrante ostracisaient ses enfants avec cette morgue arrogante qui trop souvent a distingué leur manière, et les abandonnaient aux hasards d'un climat rigoureux, désemparés sur des rives étrangères, nos coreligionnaires Canadiens-français ne chicanèrent pas sur la nationalité ou la langue. Avec le zèle et la charité qui caractérisent leur race, ils reçurent à bras ouvert ces malheureux, bravant la contagion et la mort pour adoucir leur détresse, matérielle et morale.

L'un au moins de ces bons vieux missionnaires est encore parmi nous. Le R. P. Dandurand, qui abrite aujourd'hui sous le toit épiscopal de St-Boniface ses quatre-vingt-quatorze printemps, se voyait, en 1844, fixé à Ottawa. Quand le navrant défilé des émigrés d'Irlande, enfiévrés, meurtris et las, s'engagea dans la forêt encore vierge, ce vieux missionnaire, jeune alors, les accueillit avec un "salut" auquel on ne pensa pas de reprocher son accent. De pair avec le R. P. Molloy, il prit soin des "typhiques", visitant l'une après l'autre les tentes dressées au bord de la Chaudière déchainée et grondante, sur le site actuel de l'Hôtel du Parlement canadien retournant leurs oreillers aux malades tourmentés de la fièvre et rafraichissant leurs tempes agitées, apportant la consolation aux convalescents et donnant aux mourants les derniers secours de leur sainte Mère l'Eglise. S'il était possible de rapporter, fut-ce de la manière le plus ordinaire, les sentiments de reconnaissance et de gratitude qui animaient jusqu'au fond de l'âme de l'émigré pour l'extrême dévouement à son égard des missionnaires français de cette période lointaine, il y aurait moins de critique à l'endroit du français. Malheureusement beaucoup d'entre nous,, qui n'ont pas eu la faveur d'en boire le récit sur les genoux de leur mère, ne connaissent rien des traverses et des souffrances de cette époque; mais nous sommes plusieurs qui ne pouvons, et qui ne voudrions, en oublier la douce complainte.

On nous dira que tout ceci n'a rien à faire avec l'enseignement du français aux petits des Canadiens-français. Nous en convenons. Mais la gratitude pour la charité du Canada français et de ses missionnaires à notre endroit devrait porter les Irlandais catholiques à leur prêter au moins une oreille sympathique, même si l'instinct national s'était tellement affaibli en nous, que nous ne puissions comprendre l'attachechement naturel et fort qu'ils montrent pour la langue de leurs pères. Leur droit à perpétuer cette langue est indiscutable. Dans les régions bilingues des difficultés peuvent surgir quand à la valeur des méthodes à suivre. Dogmaliser en pareil cas sur "l'unité de l'Empire", sur "la langue commerciale du globe", sur "le bien-être matériel des futures générations canadiennes-françaises", ne servira de rien.

Ce qu'il faut, c'est que nous accordions une attention sympathique aux raisons qu'invoquent nos coreligionnaires français, et qui ne sont que l'expression ou la défense du désir très naturel d'assurer à leurs enfants la participation aux oeuvres apostoliques de leurs aînés. Ces exploits accomplis sur les champs de l'apostolat sont racontés au long en leur langue par des écrivains instruits des sentiments du Voyageur à la Robe Noire, cet infatigable missionnaire français, qui, pour la gloire de Dieu et par noble amour du prochain, quittait la proprette demeure de ses pères, près du majestueux St-Laurent, et frayait sa route à travers les solitudes alors neigeuses de notre Ouest aujourd'hui si progressif. Serons-nous du nombre de ceux qui voudraient les sevrer de cette joie ou de cette aspiration ? Dieu nous en garde. Le droit à leur langue tient à la garantie solennelle qu'on leur en a donnée dans le passé. Ce fut l'une des conditions essentielles de leur acceptation de la domination britannique. Et à nos amis irlandais qui ont été entraînés — par des arguments basés sur de faux principes — à s'allier avec les adversaires de l'enseignement du français aux enfants canadiens-français, nous conseillerions volontiers de se rappeler l'assise du Traité de Limerie et d'en considérer la signification. Il y a deux aspects à toute question et la justice ne se trouve pas toujours du côté de la force numérique. Puisse la nouvelle année ouvrir une ère de paisible discussion qui aboutisse à un arrangement à l'amiable de nos relations.

CHRONIQUE LOCALE

Le R. P. Thérien, de St-Paul (Alta.) est de passage à Edmonton cette semaine.

MM. F. E. Simard et P. Morin, de Montréal, sont arrivés à Edmonton avec l'intention de séjourner pendant quelque temps parmi nous.

MM. Simard et Morin possèdent des intérêts importants à Edmonton et ils se sont déclarés enchantés des progrès réalisés à Edmonton l'an dernier ainsi que des perspectives d'affaires pour cette années.

M. l'abbé Normandeau, missionnaire-colonisateur pour l'Alberta, est de retour d'un voyage au Lac La Biche et dans la région de Grandin. M. Normandeau a été très surpris des progrès notables de la colonisation dans ces régions, il a été de plus favorablement impressionné par l'excellence des terrains encore libres et il est fort probable que c'est vers l'excellente contrée située au Nord-est d'Edmonton que le nouveau missionnaire-colonisateur dirigera la plupart des colons qui viendront de l'est cette année.

M. et Mme Arthur Mercier font part de la naissance de leur douzième enfant né le 30 décembre 1913. Parrain et Marraine M. René Mercier et Mlle Marguerite Boileau. Le nouveau-né a reçu les noms de Joseph Paul, Olivier.

Nous apprenons avec regret le décès de Mlle Albertine Michaud, fille de M. Albert Michaud. Nous offrons nos condoléances aux parents si durement éprouvés.

Un banquet intime offert par le R. P. Lemarchand, O. M. I., réunissait la semaine dernière à la salle paroissiale St-Antoine les membres du choeur de la paroisse Vingt-deux personnes étaient présentes. Le R. P. Lemarchand, Curé, présidait ayant à ses côtés le R. P. Devic, vicaire et M. A. Hassan, organite. Après que l'on eut fait honneur au menu excellent le R. P. Lemarchand prit la parole pour remercier les chanteurs oanglais et français du dévouement dont ils font preuve pour réhausser l'éclat des cérémonies paroissiales et il leur demanda de continuer avec le même zèle. D'autres discours furent prononcés par le R. P. Devic et par MM. A. Hassan, F. Michelet et F. Crowe.

Un agréable concert fut improvisé après le banquet et ne prit fin que vers minuit, après l'audition de chansons françaises et anglaises qui obtinrent le plus vif succès. Chacun se retira ravi d'une si agréable soirée, non sans avoir remercié le dévoué pasteur de St-Antoine dont la bonté à l'égard des chanteurs se témoigne d'aussi agréable façon.

L'hon. C. W. Cross, accompagné de MM. F. Walker et J. K. Cornwall, est de retour d'un voyage à la Rivière La Paix effectué en automobile.

L'hon. M. Cross est revenu enthousiaste de la région du Nord et il prédit qu'avec l'arrivée des chemins de fer le développement de cette riche région agricole étonnera le monde.

M. J. K. Cornwall a été élu président du Cub Northern lundi dernier; pour assister à la réunion des membres du Club M. Cornwall dut accomplir le trajet d'Athabasca à Edmonton en train spécial.

Les directeurs [illegible] furent élus : MM. A. Bramley-Moore; Hon. P. E. Lessard; W. A. Deyl; T. J. McNamara; J. R. Ferris; A. H. Esch; J. M. Mould et J. E. Tysoe.

M. l'abbé Boucher, curé de Bonnyville (Alta.), est de passage à Edmonton cette semaine.

Nous apprenons avec regret le décès de Mme Marie Hélène Blais survenu la semaine dernière à l'hôpital de Végreville. Mme Blais était âgée de 49 ans et demeurait à Renfurley (Alta) L'enterrement a eu lieu à Edmonton.

MM. G. E. Belliveau et Alph. Belliveau, de Battleford (Sask.) qui étaient à Edmonton depuis quelque temps les hôtes de M. et Mme W. Lachambre, sont repartis cette semaine.

M. le Juge Landry, de Dorchester (N. B.) est arrivé dans notre ville pour y faire un séjour de six semaines; il sera l'hôte de son fils M. Hector Landry.

M. le Juge Landry est accompagné de l'un de ses fils M. Alfred Landry.

Le concert donné mardi soir à l'église McDougall par l'Orchestre Symphonique de Calgary a attiré une foule nombreuse et élégante. S. H. Le Lieutenant-Gouverneur le Premier-Ministre Sifton et plusieurs membres du cabinet assistaient à cette soirée. Le programme comprenait plusieurs morceaux de Beethoven, Mendelssonn, Wagner, etc.

Un orchestre de ce genre est en voie d'organisation à Edmonton.

SOIREE MUSICALE

La soirée musicale donnée, au profit de l'hôpital de la Miséricorde, mardi soir, à la salle de l'école séparée a remporté un vif succès; une assemblée de choix a prouvé par ses applaudissements répétés tout l'intérêt que suscitaient l'initiative des organisateurs et le talent mis en évidence par les interprètes.

Le programme comportait une opérette en un acte, des soli de violoncelle et plusieurs chants.

Les rôles de l'opérette étaient tenus par Mme A. Lessard; Mlle Coupez et MM. A. Prince et R. Royal; ils furent très applaudis et leur succès fut des plus mérités.

Les soli de violoncelle exécutés par M. Baron furent remarquablement rendus et M. A. Leclair et Mme Geo. Buck qui chantèrent en anglais et en français conquirent tous les suffrages.

Somme doute on doit de vives félicitations à tous ceux à qui nous sommes redevables de cette exquise soirée et l'on ne peut que regretter que l'assistance n'ait pas été plus nombreuse pour encourager une aussi louable tentative.

A L'IMMACULEE CONCEPTION

En dépit de la température un peu froide de dimanche dernier il y avait foule à la soirée bi-mensuelle organisée par les dames de la paroisse de l'Immaculée Concéption. La partie de cartes fut très animée et l'on se disputa vivement les superbes prix offerts par le président de la soirée, M. A. Rivet, gérant de l'hôtel Queens.

Les vainqueurs furent : Prix des dames; 1er Mme H. Bourassa; 2me Mlle Godbout; 3me Mlle Dorais; 4me Mlle Dubois.

Prix des hommes : 1er M. Ph. Gauthier; 2me M. A. Kirouac; 3me M. A. Rivet; 4me M. A. Paré.

Le programme musical fut très bien rendu par Mlles Poisson et LaRivière et le Dr. Sabourin.

M. F. X. Boileau prononça une spirituelle allocution fort applaudie et M. A. Rivet remercia l'auditoire en termes bien choisis.

UNE GARE-UNION

On annonce de bonne source que les autorités du G. T. P. et du C. N. R. étudient actuellement la possibilité de construire un gare-union à Edmonton. L'importance du réseau de ces compagnies s'accroissant de jour en jour, il s'en suit que le besoin d'une gare plus vaste se fait sentir de plus en plus impérieux. Si les deux compagnies ne peuvent conclure un arrangement, deux gares indépendantes seraient construites immédiatement. On croit cependant que la solution la plus certaine sera la construction d'une gare-union.

SOIREE REMISE A UNE DATE ULTERIEURE

On nous prie d'annoncer que la soirée artistique qui devait être donnée le 21 de ce mois par la société "La France Républicaine" a été remise à une date qui sera fixée ultérieurement. Selon toutes probabilités cette soirée aura lieu durant février.

D'après la loi de redistribution des sièges parlementaires Edmonton sera divisée en deux circonscriptions fédérales ce qui lui donnera deux députés à Ottawa au lieu d'un.

UNE RECEPTION EN L'HONNEUR DE MGR. MATHIEU

AU COLLEGE DES JESUITES

Lundi dernier, à huit heures du soir, une assistance nombreuse et choisie était réunie au Collège des Jésuites pour assister à une réception, donnée en l'honneur de Mgr Mathieu, évêque de Régina par le Cercle d'Edmonton de l'Association de la Jeunesse catholique.

La réunion était présidée par Sa Grandeur Mgr Legal archevêque d'Edmonton, entouré d'un grand nombre de prêtres distingués.

L'élite de la société de notre ville était présenté et la réception faite à l'éminent évêque de Régina fut une des plus brillante dont nous ayons été témoins à Edmonton.

M. A. Boileau président du cercle de l'A. C. J. C. souhaita la bienvenue aux deux prélats, remerciant tout particulièrement Mgr. Mathieu de l'honneur qu'il faisait au cercle en acceptant son invitation; puis il présenta en termes très appropriés le R. P. Drummond qui avait bien voulu consentir à rehausser l'intérêt de la soirée en donnant une conférence en français sur l'"Entente Cordiale".

La conférence du père Drumond faite en français avait pour but de montrer la nécessité pour les deux éléments principaux anglais et français qui composent la population du Canada de s'entendre Pour qu'il y ait entente, il faut que les deux races en présence se connaissent, car de l'ignorance nait l'aversion et les malentendus surgissent fatalement. Le conférencier montra comment les deux premiers gouverneurs anglais Murray et Carleton surent apprécier et estimer les Canadiens-français, quels services ceux-ci rendirent à la couronne anglaise; il n'hésita pas à caractériser en termes sévères les premiers venus du nouvel élément anglo-saxon.

Puis il montra avec quel merveilleux sens de l'adaptation, les Canadiens français se plièrent aux coutumes parlementaires et quel parti ils tirèrent des avantages qui leur étaient offerts; il s'étonna en passant, que les Français de France après plus de 125 ans de tentatives, ne soient pas encore parvenus à s'assimiler le régime parlementaire faisant remarquer que le gouvernemnt radical actuel ne représente pas la partie saine du peuple français.

Ce travail écrit dans un français impeccable fut suivi de quelques remarques improvisées où le conférencier orienta les lecteurs canadiens français dans le choix de leurs lectures anglaises, leur recommandant les ouvrages de Laber et de Newman ainsi que l'Encyclopédie catholique publiée récemment aux Etats-Unis.

Deux des plus jeunes élèves, Arthur Lessard et Adrien Veyer ayant joué fort bien un duo de piano, M. Boileau remercia le père Drummond de sa savante conférence où la sureté de l'érudition historique le disputait à l'originalité saine des aperçus, et il invita Mgr Mathieu à adresser quelques paroles aux auditeurs.

Mgr l'évêque de Régina est un orateur extrêmement attachant et d'une grande modestie, aussi commença-t-il par déclarer que n'étant pas préparé il serait très bref. Fort heureusement pour l'assistance Sa Grandeur se départit quelque peu de cette résolution et le résultat fut qu'il prononça un délicieux discours tout parfumé de souvenirs personnels qui ravit l'auditoire et fut couvert d'applaudissements.

Mgr Mathieu parla avec plus d'ardeur que de coutume, sans doute, parceque le sujet qu'il traitait lui tenait plus au coeur.

Il débuta par une définition de l'unité de langue mais dans un amour commun de la patrie. L'union morale ne peut s'opérer que par la connaissance et l'estime réciproques; il faut bien avouer que l'on ne nous connait point et qu'il est de notre devoir de nous faire connaître davantage. Sans être absolument sans reproche nous pouvons bien prétendre que nous avons plus fait pour l'entente cordiale que ceux qui nous entourent. On nous prêche d'apprendre l'anglais. Quand j'étais au Séminaire de Québec, fit-il, sur cinq heures de classe par jour, on en consacrait deux à l'anglais.

Quant aux Canadiens-Français habitant les autres provinces, l'embarras n'est pas d'apprendre l'anglais, mais de ne pas oublier le français.

Mgr Mathieu rappela avec fierté que si le drapeau anglais flottait encore en Canada, on le devait aux Canadiens-français, et, que les Canadiens-français défendraient toujours le drapeau britannique, parce qu'il y allait de leur intérêt.

Mgr. Mathieu élargit le thème de la conférence du R. P. Drummond et "l'illustra" de souvenirs personnels puissamment intéressants.

C'est ainsi que, récemment à Régina, Mgr. Mathieu fut prié de donner une conférence devant un auditoire composé en grande partie de protestants. Sa Grandeur choisit un sujet historique qui par son développement lui permit de rappeler ce fait peu connu: Lors de la Révolution Française les émigrés français reçurent en Angleterre de la part du Roi, des ducs, princes et autres membres de la noblesse protestante un accueil chaleureux et ces protestants anglais souscrirent quinze millions de francs pour subvenir au besoin des nobles et du clergé catholiques de France fuyant la guillotine. Après la conférence de Mgr Mathieu nombreux furent ses auditeurs protestants qui vinrent l'assurer qu'ils ignoraient totalement ce fait historique.

Mgr. Mathieu conclut de cela que les Anglais sont en général tolérants et généreux, mais il est bon de ne pas s'en remettre exclusivement à leur grandeur d'âme si les canadiens-français veulent obtenir les droits qui leur sont dus, il faut qu'énergiquement ils les revendiquent. L'Anglais est fier et il se montre respectueux de la fierté d'autrui. Faire preuve de faiblesse vis-à-vis de lui, c'est irrémédiablement se ruiner dans son estime.

Lors des fêtes du Troisième Centenaire de la fondation de Québec Mgr. Mathieu passa tout un jour dans l'intimité de Georges V, alors Prince de Galles et Sa Grandeur eut l'occasion de lui prouver combien grand est l'attachement des Canadiens-français aux institutions britanniques qui garantissent toutes leurs libertés tandis que les canadiens de langue anglaise n'ont rien à perdre à l'annexion aux Etats-Unis.

Georges V se souvenait de cette déclaration de Mgr Mathieu lorsque l'un de ses familiers lui manifestant ses doutes sur l'attachement des Canadiens de Québec à la Couronne, il répondait en riant : "N'ayez aucune crainte, les Canadiens-Français sont mes plus loyaux sujets."

Les paroles de Mgr. Mathieu furent vivement applaudies. M. Boileau invita ensuite Mgr Légal à prendre la parole, mais Mgr. l'Archevêque déclina l'invitation en disant qu'il se réservait pour la réception donnée en son honneur dimanche prochain. Sa Grandeur néanmoins félicita vivement les membres du cercle pour le succès de leur réception.

Une réception toute amicale eut lieu après les discours, durant laquelle Mgr Mathieu prit un plaisir évident à évoquer avec ses interlocuteurs les souvenirs du vieux Québec.

Des éruptions volcaniques considérables ont fait des milliers de victimes au Japon. Plusieurs villages ont disparu sous la lave. Un formidable raz-de-marée a complètement changé le rivage sud du Japon. Ce désastre est le plus terrible qui ait jamais atteint le Japon. On manque de détails sur le sinistre et le chiffre des morts ne sera connu que dans quelques jours. On signale que tous les volcans du Pacifique marquent un redoublement d'activité et des éruptions aux Iles Hébrides ont également causé des dégats considérables.